

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN.

Maires adjoints

M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI,
Mme Dominique KIELEMOES, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN,
M. Luc LEBON, M. Florent HUBERT.

Conseillers de Paris

Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, M. David BELLIARD,
M. Jean-François MARTINS

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, Mme Marie-
Thérèse ERRECART, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT,
Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

Pouvoirs

Mme Martine DEBIEUVRE à M. Luc LEBON
Mme Liliane CAPELLE à M. Philippe DUCLOUX
M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF à M. Jean-François MARTINS
Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI
Mme Mercedes ZUNIGA à Mme Marie-Thérèse ERRECART
Mme Nawel OUMER à M. Stéphane MARTINET

Excusés

Mme Hélène BIDARD
M. Christian SAINT-ETIENNE
Mme Leïla DIRI
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME
Mme Marine MALBERG
M. Eric GARANDEAU.

À 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

11201930 – Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : « Bonsoir. Je vous propose de désigner M. Luc LEBON comme secrétaire de séance.

L'adoption des procès-verbaux des séances des 4 et 25 novembre sera effectuée lors du conseil d'arrondissement de janvier 2020. »

COMMUNICATION SUR LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS D'INTERET LOCAL 2020

M. le Maire : « Nous commençons par une communication classique qui a lieu tous les ans, à cette même période. Nous sommes dans la période d'élaboration budgétaire, donc il s'agit de communiquer sur la programmation des investissements d'intérêt local 2020.

Avant que M. LEBON ne prenne la parole, je voulais rappeler à toute l'audience, élus comme habitants, que demain à 13h45 aura lieu la cérémonie qui va attribuer le nom de Georges SARRE à un espace public, du côté de l'avenue Jean Aicard. M. Luc LEBON, vous avez la parole. »

M. LEBON : « Merci. Bonsoir à tous. Effectivement, il s'agit d'une communication traditionnelle en cette période tous les ans puisque depuis 2010, dans le cadre du renforcement des compétences des mairies d'arrondissement, le maire élabore la programmation des travaux d'entretien sur les équipements de proximité et la voirie secondaire. C'était une réforme qui avait été initiée lors de la mandature précédente, notamment grâce à notre collègue Marie-Thérèse ERRECART.

La contrepartie de cette nouvelle compétence, c'est une obligation de transparence. Une information doit donc être donnée tous les ans au Conseil d'arrondissement pour l'informer des investissements qui ont été programmés par la Mairie du 11^e.

En 2020, les enveloppes d'investissements d'intérêt local qui couvrent l'entretien des équipements de proximité et de la voirie secondaire se sont élevées à un peu plus de 2 100 000 € pour les équipements de proximité et à 674 000 € pour l'espace public, donnant un montant total de quasiment 2 800 000 €.

Sans rentrer dans les détails de toutes les opérations, l'enveloppe des équipements de proximité est consacrée tous les ans :

- à l'entretien des bâtiments scolaires : plus de 55 % de l'enveloppe sont consacrés à des travaux d'entretien de toiture, cour, menuiserie, chauffage et ventilation.
- aux crèches : 250 000 €
- aux équipements sportifs : 310 000 €
- aux équipements culturels de l'arrondissement : environ 200 000 €

Pour l'enveloppe dédiée à l'espace public :

- 580 000 € seront consacrés à la voirie secondaire. Les plus grosses opérations concernent la chaussée de la rue de la Roquette, et le réaménagement et l'embellissement de la rue Duranti
- 90 000 € seront consacrés à l'entretien des parcs et jardins de l'arrondissement, dont une grande partie pour le terrain d'éducation physique du square des Jardiniers.

À cette enveloppe des investissements directement choisis par la mairie d'arrondissement, s'ajoute l'ensemble des opérations qui sont maintenant inscrites dans le Budget participatif et le mécanisme incitatif qui a été mis en place par la Maire de Paris : quand la Mairie d'arrondissement consacre 1 € de ses investissements au Budget participatif, la Mairie de Paris abonde à hauteur de 2 €. Maintenant, l'ensemble des investissements locaux ne sont plus dans l'enveloppe des investissements d'intérêts locaux, mais dans le Budget participatif.

En 2020, ce seront plus de 4 600 000 € qui vont être consacrés aux projets lauréats du Budget participatif. L'ensemble de l'enveloppe consacrée aux projets du 11^e est de 7 400 000 € pour 2020 : 37 % sont de la compétence directe de la mairie d'arrondissement, attribués par des arbitrages de la mairie, alors que l'essentiel de l'enveloppe, les 63 % restant, sont décidés par les Parisiens à l'occasion du Budget participatif, mécanisme auquel ils adhèrent de plus en plus. Le nombre de participants augmente tous les ans. Parmi les projets lauréats retenus dans le cadre de ce Budget participatif pour 2020, on trouve les cours embellies et équipées pour les élèves du 11^e arrondissement, pour un montant de 1 000 000 €, et l'embellissement du square Rajman et du parvis de la Salle Olympe de Gouges pour 1 600 000 €.

Tout cela montre que le choix de laisser décider les Parisiens sur une partie importante des investissements locaux est un mécanisme qu'ils se sont approprié et qui participe à l'amélioration et à l'embellissement de l'arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation à la fois synthétique et pédagogique. Est-ce qu'il y a des observations ? Je n'en vois pas. On est dans un exercice tout ce qu'il y a de plus classique. Il n'y a pas de vote puisque c'est une communication. »

ADOPTION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

11201931 – Adoption de la procédure d'urgence

M. le Maire : « Il faut que nous adoptions la procédure d'urgence puisque cinq projets de délibérations (quatre délibérations de subventions et une délibération portant création de logement social) nous ont été transmis moins de cinq jours francs avant la date du Conseil d'arrondissement. Il faut donc recueillir votre accord pour les inscrire à l'ordre du jour. Y a-t-il des observations ? Qui votent pour ? Unanimité, merci beaucoup. »

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**LOGEMENT ET HABITAT****2019 DLH 178 – Réalisation dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e et 19^e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (10 PLA-I, 8 PLUS et 2 PLS) par AXIMO**

M. le Maire : « Nous allons délibérer de l'ordre du jour complété par ces cinq délibérations qui ont été reventilées par directions pour une cohérence des sujets évoqués.

Nous commençons par les délibérations relatives au logement. Il y en a beaucoup, donc je passe la parole à M. Florent HUBERT pour la délibération 2019 DLH 178 et le programme d'acquisition amélioration pour un certain nombre de logements sociaux dans plusieurs arrondissements. C'est une délibération balai comme on dit. M. Florent HUBERT a la parole et Mme Nicole SPINNEWEBER se prépare. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Bonsoir, chers collègues. Merci à Mme SPINNEWEBER de ses nombreuses inscriptions sur les délibérations logements. Cela va nous permettre de valoriser l'ampleur de ce qui est fait. Rien que dans notre arrondissement, je crois que nous passons ce soir 12 ou 13 délibérations sur la question du logement, que ce soient des acquisitions, des conventionnements ou des rénovations. On aura l'occasion de le voir adresse par adresse, cela permet de mesurer la réalité de ce qui est fait.

Quand on parle des 3 milliards affectés au compte foncier, ça finit par se traduire dans des situations concrètes. C'est ça qui nous permet de tenir nos objectifs dans l'arrondissement où on a maintenant plus de 14 % de logements sociaux. C'est en-dessous de la moyenne parisienne, mais on est sur une trajectoire qui est très positive avec maintenant 23,6 % de logements sociaux à Paris. La ville atteint pratiquement les objectifs SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), et nous sommes sur la trajectoire qui nous permettra d'atteindre les 25 % en 2025. Il faut mesurer l'effort colossal que cela représente, parce que Paris est la ville la plus tendue de France, donc la ville où il est manifestement le plus difficile de se loger. Et c'est aussi la ville où il est le plus difficile de produire du logement social. Donc la Ville s'est donné les moyens d'atteindre ces objectifs.

En l'occurrence, le dispositif qui est présenté est un dispositif de création de logements très sociaux dans le diffus, confié à AXIMO. C'est un peu particulier, ce sont des adresses sur lesquelles on a mis un droit de préemption urbain renforcé et quand l'un des logements est vendu, on le rachète. Dans l'arrondissement, trois adresses sont concernées : 153 rue du Faubourg Saint-Antoine, 17 rue des Bluets et 32 rue du Général Guilhem, à côté du square Gardette. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Bonsoir à tous. Merci M. le Maire, merci M. Florent HUBERT. C'est bien de souligner qu'il y a beaucoup de présentations et de délibérations sur le logement social ce soir. Si je me suis inscrite, c'est pour indiquer les sujets sur lesquels nous avons des désaccords, mais aussi pour valoriser les nombreux points où nous sommes pour la création de logements sociaux qui sont tout à fait nécessaires dans le 11^e arrondissement.

Concernant notre délibération actuelle, 2019 DLH 178, j'ai regardé de quoi il s'agissait. Il s'agit d'une préemption dans le diffus pour 13 nouvelles adresses différentes. Cela concerne 20 logements, dont 15 qui sont déjà occupés. Ça concerne 7 studios, 10 deux-pièces et seulement 3 trois-pièces, ce qui est quand même loin des attentes des familles qui sont en attente de logement à Paris. Créer sans arrêt des logements studio et deux-pièces, c'est bien, mais cela ne suffit pas à consolider le parc pour les familles, qui ont tendance à quitter Paris.

Deuxième point, je note qu'il y a seulement deux logements PLS alors que la Ville de Paris s'était engagée à créer 30 % de PLS. J'espère donc que dans les autres programmes, on rattrapera largement ce déficit.

La préemption dans le diffus ne permet pas de mettre en place des logements accessibles pour handicapés, surtout dans les arrondissements comme le nôtre où il y a des logements très anciens. Donc voilà encore 20 logements qui vont être catalogués logements sociaux mais qui ne sont absolument pas accessibles aux handicapés. Je tenais à le relever.

Autre point que je relève, lorsqu'on étudiait le dossier - et c'est ce que je fais toujours attentivement - et que j'ai regardé la présentation de AXIMO mise en annexe de cette délibération, on ne parle pas de trois adresses dans le 11^e arrondissement, comme indiqué dans la délibération, mais simplement d'une seule adresse, la rue des Bluets. Donc je ne sais pas qui a raison, la présentation AXIMO ou la délibération ?

Je pense quand même qu'on pourrait relire un peu dans le détail ce qu'on présente aux élus avant qu'ils ne se prononcent. C'est une certaine légèreté que je regrette parce que le logement dans le 11^e arrondissement est quand même un sujet essentiel et vous l'avez bien souligné.

Vous ne serez pas surpris donc que, malgré notre souci de créer des logements sociaux à chaque fois que les opportunités sont réalistes, les élus du groupe Union de la Droite et du Centre voteront contre cette proposition. »

M. le Maire : « Merci. Je tiens à votre disposition la fiche qui a été introduite dans Paris Délib' et dans laquelle on trouve bien les trois adresses. Je vais vous la passer. Je vais laisser M. Florent HUBERT répondre. »

M. HUBERT : « Merci. Je vais répondre très rapidement. Concernant la typologie des logements entre les studios, deux-pièces, trois-pièces et autres, vous avez totalement raison. On a un parc dans le 11^e où il y a une surreprésentation des studios et des deux-pièces. C'est lié à l'histoire de notre tissu urbain. On essaie de corriger cela au regard du profil moyen des demandeurs du 11^e arrondissement et du profil des demandeurs parisiens, en créant le plus possible de logements familiaux. C'est le cœur de notre programmation. Quand on construit ou préempte des logements, on cible en majorité les logements familiaux.

Peut-être qu'il y a une incompréhension sur ce qu'est le fonctionnement du droit de préemption urbain renforcé. L'idée est qu'on a choisi des immeubles sur lesquels on a mis ce dispositif au PLU (Plan Local d'Urbanisme) parce que ces immeubles étaient généralement insalubres et qu'on souhaite à terme en être intégralement propriétaire. Donc quand un appartement de cet immeuble est en vente, on l'achète, que ce soit un studio ou un cinq-pièces parce que l'objectif est d'avoir tout l'immeuble à terme.

Sur le PLS, vous avez totalement raison. Je rappelle que nous avons l'objectif de créer de la mixité dans la ville, dans les quartiers, et même sur le peuplement de chaque immeuble. C'est pour ça qu'on se bat pour avoir une programmation équilibrée qu'on appelle le 3 / 4 / 3 : trois pour les logements très sociaux (PLA-I), 4 pour les PLUS, des logements « classe moyenne », et trois pour les PLS qui sont des logements intermédiaires supérieurs.

Cela ne vous a pas échappé lorsqu'on avait présenté les orientations stratégiques, lors de l'avant dernière séance du Conseil d'arrondissement je crois, on fait un effort supplémentaire sur les PLA-I notamment, parce qu'on a en jeu à reloger les publics DALO (Droit Au Logement Opposable) et les publics du premier quartile, comme on les appelle, même quand ils ne sont pas bénéficiaires du DALO. Mais au niveau du parc global, je rappelle quand même que près de 80 % du parc actuel est plutôt étiqueté logements en classe moyenne ou intermédiaire, ce ne sont pas des logements très sociaux. Donc je vous rassure, on a encore une forte surpondération des logements sociaux et intermédiaires.

Concernant les personnes à mobilité réduite PMR, vous avez raison. Encore une fois, vu le fonctionnement du droit de préemption urbain renforcé, il n'est pas possible de cibler des logements PMR. Mais sur les logements qu'on construit, on les fait évidemment aux normes. Et quand on préempte des logements qui ne sont pas forcément aux normes d'accessibilité, on effectue des travaux de rénovation pour rendre tout l'immeuble accessible, ou a minima pour avoir des logements adaptés au rez-de-chaussée.

Sur la question des adresses concernées dans le 11^e arrondissement, comme vous l'a indiqué le Maire, vous avez sans doute une mauvaise version de l'annexe d'AXIMO parce que les trois adresses y figurent. Bizarrement, elles ne sont pas classées dans l'ordre des arrondissements et c'est peut-être cela qui vous a un peu perdu. Mais je vous rassure, elles y sont bien toutes les trois. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'insiste sur l'équilibre que nous recherchons en permanence entre les différentes catégories de logement social. Dans le diffus, on se permet de mettre plus des PLA-I et PLUS pour avoir plus de manœuvres dans les autres opérations et pour avoir une meilleure mixité des immeubles. Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2019 DLH 256 – Réalisation 6 rue Richard Lenoir (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (3 PLA-I – 2 PLUS) par Paris Habitat

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Il s'agit d'un programme d'acquisition-amélioration de cinq logements sociaux, dont trois PLA-I et deux PLUS, au 6 rue Richard Lenoir.

C'est une opération attendue sur un immeuble de petite taille, donc on est sur une petite programmation. Je ne sais pas si vous voyez la nature de cet immeuble, mais vu l'état de l'immeuble, il nous semblait très utile et très souhaitable d'y faire du logement social. »

M. le Maire : « Merci. Mme SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « J'interviendrais simplement pour rappeler que nous regrettons une nouvelle fois qu'il n'y ait pas de logement PLS dans ce programme. Mais nous voterons bien sûr pour ce projet qui concerne un immeuble entier. »

M. le Maire : « Merci. Donc j'apporte la même réponse : sur ce type de petites opérations, on met plutôt du logement très social pour pouvoir avoir des immeubles vraiment mixtes quand on a des grands ensembles.

Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DLH 333 – Location de l'immeuble 20-24 rue Emile-Lepeu (11^e) à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Il s'agit de trois immeubles de la petite rue Emile Lepeu, qui est perpendiculaire à la rue Léon Frot.

On avait fait passer la préemption de cet immeuble lors de la dernière ou l'avant dernière séance. Ce soir, on fait passer le conventionnement, c'est-à-dire qu'on les confie en bail emphytéotique à ELOGIE-SIEMP pour un montant de 9,3 millions d'euros. »

M. le Maire : « Merci. Mme SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Je vous remercie. Je ferai une réponse groupée pour les délibérations 2019 DLH 333 et 349, étant donné que nous allons avancer les mêmes motivations.

Une nouvelle fois, on nous demande de valider un montage financier basé sur le paiement par avance des loyers capitalisés. C'est un montage que nous réprouvons car d'une part, il pèse dangereusement sur la capacité financière des bailleurs sociaux, hypothéquant leur capacité d'investissement dans la création de nouveaux logements, ou - et c'est très important aussi - dans l'amélioration et la réhabilitation du parc existant.

D'autre part, il va priver à l'avenir le budget de la Ville de Paris des loyers encaissés par avance pour masquer les déficits générés par la mandature actuelle.

Pour ces raisons, nous voterons contre ces deux délibérations. »

M. le Maire : « Merci. Il s'agit d'un débat classique. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Je ne reviens pas sur le débat technique que vous relancez à chaque fois, je pense qu'on aura une appréciation complètement différente de l'état des finances de la Ville. Je rappelle que le budget est sain, et que c'est d'autant plus méritoire que l'État vole la Ville de Paris. Pour mémoire, la dotation globale de fonctionnement payée par l'État à la Ville de Paris, comme à toutes les collectivités, tourne autour de 550 000 000 € cette année. C'est en baisse continue. De plus, la Ville va contribuer au fonds de péréquation, donc entre les différentes communes, pour plus de 600 000 000 €. Autrement dit, la Ville sera contributrice nette de l'État cette année, ce qui montre bien que le vrai problème financier, c'est celui de l'État.

Par contre, c'est une bonne chose d'investir et de continuer à investir maintenant parce que c'est maintenant que la ville se fait, et surtout parlant de logement, il n'y aura plus beaucoup d'opérations à mener dans quelques années. Mais ce n'est pas sur ça que je voulais intervenir.

Sur l'opération de la rue Emile Lepeu, il s'agit de logements qui sont déjà occupés, donc je note une évolution de votre position, si j'ai bien compris. Vous soulevez le problème financier, mais cette fois-ci, vous ne vous opposez pas au fait que nous rachetons des immeubles qui sont déjà occupés. Donc vous validez notre politique de maintien des Parisiens dans leur logement pour éviter qu'ils ne soient délogés par la spéculation immobilière. Je trouve que c'est une très bonne chose que vous vous rapprochiez de nous de ce point de vue-là. »

M. le Maire : « D'autres observations ? Mme SPINNEWEBER ».

Mme SPINNEWEBER : « D'abord je pense qu'on s'est très mal compris, M. TIBERTI. Je ne soutiens pas les préemptions à n'importe quel prix. Ce que nous refusons ici - je me porte sur les délibérations qui sont présentées et pas sur les autres - c'est le financement de cette opération et ça s'arrête là. Voilà. On ne reprend pas le débat sur les autres sujets. Le débat, c'était la délibération du mois précédent. Donc ne mélangeons pas les sujets et n'essayez pas de me faire dire ce que je n'ai pas dit sur ce sujet-là.

Deuxième chose, vous m'expliquez - et ce que je peux entendre - que l'État prélève sur les communes. D'une part, ce n'est pas du tout le sujet de ce soir, et d'autre part, je ne pense pas que ce soit intelligent d'accepter que, parce qu'on a des prélèvements qui arrivent de la part de l'État, on aille prélever sur les bailleurs sociaux des finances pour compenser.

Donc je ne suis absolument pas d'accord avec votre réponse. »

M. le Maire : « M. Florent HUBERT ».

M. HUBERT : « Merci. C'est un débat qui est habituel entre nous, sur la technique des loyers capitalisés. Je m'excuse auprès de l'auditoire parce que c'est un sujet extrêmement complexe qui est difficile à comprendre.

Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui il y a un enjeu sur l'équilibre des finances de la collectivité parisienne et qu'il y a eu des ponctions majeures pratiquées par l'État sur les dotations aux collectivités locales. Il y a également un enjeu majeur sur les finances des bailleurs parce qu'il y a eu des ponctions majeures décidées par le gouvernement sur l'ensemble du mouvement des bailleurs sociaux.

On l'a déjà dit, la technique des loyers capitalisés est une mutualisation de l'effort qui est faite entre la Ville et les bailleurs sociaux, qui sont quand même le bras armé de la Ville de Paris dans

le champ du logement social. Donc c'est un effort qui est consenti, partagé et voulu pour créer un dispositif qui nous permet aujourd'hui d'investir plus parce qu'on récupère d'ores et déjà une partie des loyers. Effectivement, avec les contraintes qu'on a aujourd'hui, si on n'avait pas cette technique des loyers capitalisés, et si on ne mobilisait pas la capacité d'emprunt des bailleurs, on construirait moins de logements, on créerait moins de logements sociaux.

Je rappelle quand même que c'est un effort qui est partagé, parce que la Ville prend à sa charge toute la différence entre ce que serait le montant du loyer capitalisé si le bien était sur le locatif privé normal, et le montant des loyers capitalisés dans le parc social. L'écart est situé entre 50 et plus de 65 %. Donc la Ville prend à sa charge la majorité de l'effort, mais elle mobilise aussi la trésorerie des bailleurs sociaux. Et tant mieux parce qu'on ne va pas attendre 50 ans pour loger des Parisiens qui en ont besoin aujourd'hui. »

M. le Maire : « Merci pour ce rappel salutaire. Il s'agit effectivement d'un partage du coût d'investissement. Je pense que le terme de « loyer capitalisé » est en fait très mal trouvé puisqu'il s'agit avant tout d'un partage de la charge d'investissement. Je propose de passer au vote ce débat qu'on a à chaque fois.

Qui est contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2019 DLH 349 – Location de l'immeuble 16 rue de Belfort (11^e) à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique

M. le Maire : « J'ai compris que le débat était le même sur le projet 2019 DLH 349.

Qui est contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est donc adopté dans les mêmes conditions. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2019 DLH 397 – Dispositif « Réparer et Embellir » – Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 11^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux

M. le Maire : « Pour mémoire, nous n'avons un débat que sur les délibérations sur lesquelles des élus se sont inscrits. M. Florent HUBERT présente cette délibération. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. La majorité des projets de délibération qu'on voit passer dans ce conseil concerne la création de logements sociaux, mais il se trouve que la politique de logement social, c'est aussi beaucoup – et on en sait quelque chose dans l'arrondissement – l'accompagnement des occupants actuels du parc social. Parce qu'obtenir un logement social, c'est une bonne nouvelle, mais y vivre bien, c'est aussi un enjeu.

Par définition, les bailleurs sociaux, qui relèvent de la puissance publique, font quand même un effort, donc on n'a jamais de logements indignes ou insalubres. Mais on peut quand même encore clairement améliorer la politique de qualité du service rendu aux occupants du parc social. C'est pour ça qu'il y a des politiques intenses de gestion locative et de travaux pour améliorer la vie dans le parc social.

Pour inciter les bailleurs à renforcer leur action en matière de qualité du cadre de vie dans le parc social, la Ville de Paris a mis en place ce dispositif qui est relativement récent et qui est doté d'une enveloppe de 20 000 000 € à l'échelle parisienne. Ce dispositif consiste à faire ce qu'on appelle un « effet de levier » : à chaque fois qu'un bailleur envisage de rénover, de réparer ou d'embellir des parties communes ou autre chose dans un immeuble du parc social, la Ville cofinance les travaux à hauteur de 50 %. Le projet de délibération qui vous est présentée ce soir est la traduction concrète de ce dispositif, avec une enveloppe de 100 000 €. Ce n'est pas la seule qui passera dans le 11^e arrondissement. Donc la Ville prendra à sa charge 50 000 € et les bailleurs 50 000 €.

M. le Maire : « Merci. Là aussi, il s'agit d'un partage de la charge. Mme Nicole SPINNEWEBER s'est inscrite. »

Mme SPINNEWEBER : « Je vous remercie, M. le Maire. Il est certain qu'on est absolument pour la rénovation du parc social qui a besoin d'être largement réhabilité. On avait déjà présenté un vœu concernant l'un des immeubles. On s'aperçoit que le travail va être fait et c'est très bien. Nous le notons au passage.

Nous notons également que beaucoup de logements sociaux restent malheureusement vacants, faute de réhabilitation. On n'a pas de chiffre actualisé mais ce serait intéressant qu'on puisse savoir le nombre exact de logements vacants faute d'être en état d'être loués correctement. Remettre en état les logements sociaux en attente peut être un projet important pour les municipalités et les bailleurs sociaux.

Autre point, on se félicite effectivement de cette subvention qu'on va voter. Par contre, il ne faut pas oublier que la contrepartie est que les bailleurs sociaux investissent des montants bien supérieurs dans la rénovation de leurs parcs et c'est un petit peu le but de leur activité. »

M. le Maire : « Tout à fait. M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Juste une petite précision sur la vacance, c'est un chiffre très pertinent qui est très surveillé, je vous rassure. La vacance dans le parc social n'a rien à voir avec la vacance du parc privé, vous pouvez l'imaginer. En général, quand les appartements sont libérés, ils sont remis très vite à la location du parc social, pour une bonne et simple raison : le bailleur n'a pas du tout une approche spéculative. Donc son seul enjeu, c'est d'être sûr qu'il a un locataire en permanence et qu'il a un taux d'occupation très élevé.

Donc on a quelquefois quelques semaines de latence, le temps que les commissions se réunissent et qu'on attribue le logement. Dans des cas très rares, la vacance dure quelques mois, le temps que des travaux soient faits si jamais le logement était occupé depuis longtemps.

Il y a un cas où les vacances peuvent être longues, c'est quand on réhabilite un site entier. Je pense par exemple à Roquette-Ranvier, mais il y en a d'autres. À ce moment-là, on est obligé de vider l'une des cages d'escalier ou l'un des immeubles de l'ensemble pour pouvoir organiser une rocade, une opération tiroir : le réaménagement de l'ensemble s'effectue immeuble par immeuble pour que les gens puissent continuer à vivre. On vide un immeuble et les locataires emménagent

dans l'autre, et ainsi de suite. Donc vider un immeuble avec des locataires du parc social, qui ont forcément leurs exigences quand on souhaite les reloger, peut prendre effectivement un peu plus de temps. Mais sinon la vacance moyenne est extrêmement faible. »

M. le Maire : « Absolument. Mme SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Je vous remercie, M. HUBERT. Un peu plus de transparence sur ces logements, leurs adresses et la durée des vacances serait intéressante parce qu'on a toujours des habitants qui signalent qu'il y a un appartement qui est libre depuis x temps à telle adresse, ou que le gardien du HLM a indiqué qu'il y avait cinq appartements disponibles. Ce sont des on-dit, mais des statistiques précises permettraient d'éclairer le sujet et de ne pas faire croire à des gens qui sont en attente d'un logement social depuis des années que le parc n'est pas suffisamment exploité. Je vous remercie. »

M. le Maire : « C'est une préoccupation qui me semble tout à fait légitime, qui relève de la bonne gestion et qui permet aussi d'expliquer les situations que Florent HUBERT a évoquées, notamment quand des logements sont mis en réserve pour pouvoir reloger les habitants lors de la innovation d'un ensemble complet. Il est donc important que ces informations soient mises sur la table. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DLH 410 – Demande de subventions complémentaires portant sur 12 opérations d'acquisition-amélioration ou de construction de 145 logements sociaux (54 PLAI – 63 PLUS – 28 PLS) par ELOGIE-SIEMP (4 689 041 €)

M. le Maire : « M. Florent HUBERT a la parole. »

M. HUBERT : « Il s'agit d'une opération d'acquisition-amélioration, c'est-à-dire une intégration dans le parc social et des travaux pour mettre les immeubles aux normes, sur deux adresses du 11^e arrondissement (8 rue Godefroy Cavaignac et 79 rue Léon Frot) pour des montants respectifs de 516 000 € et 142 000 €, sachant que ce sont des subventions complémentaires. »

M. le Maire : « Merci. Mme SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Nous voterons bien évidemment cette subvention en se rappelant que c'est une subvention complémentaire qui concerne une opération de réhabilitation d'un habitat social délabré.

Ce que nous regrettons malgré tout, c'est qu'on soit obligé de voter des subventions complémentaires non négligeables pour des défauts de gestion de marché des travaux. »

M. le Maire : « Donc on a raison ou pas de le faire ? J'ai compris que oui. »

M. HUBERT : « Oui, on a totalement raison de le faire. Souvenez-vous de l'opération Cofinfo dont on a régulièrement parlé dans ces dernières séances, il s'agit à peu près de la même situation.

Ce sont des opérations qui sont intégralement financées par la Ville parce que ça relevait de la convention d'aménagement spécifique qui était liée à la résorption de l'habitat insalubre. Dieu sait que c'était une mission importante, qu'il y en avait beaucoup dans l'arrondissement et que c'est un défi que la Ville a relevé avec un volontarisme très très conséquent.

Il se trouve que ces opérations d'habitat où les immeubles étaient très insalubres, très dégradés pour certains, voire en péril, ne relèvent pas d'un portage financier technique habituel. Ce sont des dossiers plus compliqués. Ces immeubles sont sur le point de s'effondrer, donc les services techniques y viennent et font une estimation. On verse la subvention initiale en fonction de la première estimation qui est faite. Parfois on fait face à des aléas sur ces immeubles qui sont très spécifiques, mais heureusement on arrive à boucler ces opérations car certains immeubles sont déjà occupés, comme c'était le cas au 3-5 rue Godefroy Cavaignac.

Donc il est parfaitement légitime de stabiliser ces situations qui sont très attendues. »

M. le Maire : « Merci. Passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DLH 237 – Réalisation 23 rue Camille-Desmoulins (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 28 logements sociaux par Paris Habitat

M. le Maire : « M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'un des immeubles qui étaient cédés par la Fondation Rothschild. La Fondation Rothschild, ne souhaitant pas le mettre sur le marché et mettre en difficulté les occupants actuels de ces logements, s'est rapprochée de la Ville. Il y a une négociation globale sur neuf immeubles dont la Ville s'est porté acquéreur, dont l'immeuble du 23 rue Camille Desmoulins.

Cette opération d'intégration dans le parc social et de conventionnement a été longuement discutée avec les occupants de l'immeuble. On a eu une réunion publique et on les a reçus dans cette même salle. Ce projet de délibération en est sa traduction dans le conventionnement d'acquisition-amélioration louée avec Paris Habitat. »

M. le Maire : « Merci. Mme SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Il s'agit à nouveau de l'acquisition d'un immeuble occupé, puisque sur les 28 appartements, deux seulement sont vacants.

Sur les 28 appartements existants, je ne vous laisserais pas dire que ça empêche l'évacuation des personnes de manière difficile. Je dis ça pour M. TIBERTI et pour éviter qu'il me dise que racheter des appartements permet de garder en place les locataires. Ce n'est pas le cas, vous l'avez expliqué vous-même, puisque vous avez été approchés par la Fondation Rothschild de manière à ce qu'il y ait un maintien des habitants dans l'immeuble. Je rappelle que dans cet immeuble, il y a aussi des baux de 1948. Donc ceux-là ne sont absolument pas en péril puisqu'ils ne seraient pas évacués de toute façon.

C'est un immeuble qui est très bien entretenu, qui ne pose pas de problème, donc c'est certainement un bel investissement.

Par contre, je ne suis pas d'accord d'entendre dire qu'on fait un travail de préparation de logements sociaux, puisque c'est un immeuble qui est entièrement occupé, à l'exception de deux appartements.

Donc sur les 28 appartements de l'immeuble, statistiquement, on va rentrer 28 appartements en logements sociaux, mais il y a deux logements qui seront disponibles pour les familles qui sont en attente véritablement d'un appartement.

On est en cohérence avec notre avis sur ce type d'opération et nous voterons contre. »

M. le Maire : « Merci. M. TIBERTI, je crois que vous étiez invité à réagir. »

M. TIBERTI : « Vous dites vous-même que, spécifiquement à cette adresse, il y a des logements de loi 1948. Donc cela veut dire que ce sont des logements qui risquent d'être libérés dans un laps de temps assez court. »

Mme SPINNEWEBER : « Espérons qu'ils meurent vite, oui. »

M. TIBERTI : « Non. Loi de 1948, d'accord. Vous savez depuis quand le... »

Mme SPINNEWEBER : « Je suis née en 1948, donc n'en rajoutez pas ! »

M. TIBERTI : « Oui, mais en 1948 Mme SPINNEWEBER, vous étiez trop jeune pour signer un bail. »

Mme SPINNEWEBER : « Oui, mais les enfants peuvent être dedans. »

M. TIBERTI : « Très bien. »

M. le Maire : « Attendez, évitons de partir dans une partie de ping-pong verbal, je sais que vous adorez ça, mais conservez cet échange dans un cadre normal. »

M. TIBERTI : « Par ailleurs, c'est toujours la même histoire. Si la Fondation Rothschild ne trouve pas à vendre auprès de la Ville, elle vendra à qui ? À un promoteur, qui sera fondé à mettre l'appartement en vente à la découpe – donc congé pour vente, les gens partent -, à un promoteur, s'il garde les logements, qui sera fondé à augmenter régulièrement les loyers à l'indice de la construction. Donc d'une façon ou d'une autre, ce seront des gens qui seront contraints de partir si nous ne faisons rien. Et nous ne voulons pas cela, nous voulons maintenir les Parisiens, les Parisiennes et les familles dans Paris. Donc nous savons pourquoi nous le faisons.

Nous maintenons 26 ménages qui n'auraient pas les moyens de se loger, de continuer à se loger à Paris vu les prix de l'immobilier actuel, à la vente ou à la location, et nous offrons d'ores et déjà deux logements supplémentaires à ceux qui sont actuellement en demande et qui, pour 30 % d'entre eux, sont d'ailleurs eux-mêmes déjà locataires du parc social. C'est donc une très bonne opération.

Je n'arrive toujours pas à comprendre le fait que vous ne nous soutenez pas dans le maintien des populations qui sont sur place. Vous pouvez le présenter de façon comptable, ou dire que ce ne

sont pas des nouveaux logements, etc. Certes, mais on devrait tous se réunir pour éviter aux gens de subir la spéculation immobilière sans l'avoir voulu.

Ce serait peut-être intéressant de savoir pourquoi la Fondation Rothschild renonce au logement social ? »

M. le Maire : « D'autres interventions ? Mme SPINNEWEBER souhaite réagir ? »

Mme SPINNEWEBER : « Sur le plan de la présentation comptable de l'opération, je pense que ce n'est pas dans mon camp qu'elle est. Le fait de présenter le rachat d'appartements occupés comme de la création de logements sociaux, c'est un petit peu malhonnête. C'est tout ce que je veux dire. »

M. le Maire : « Bien. M. Jean-François MARTINS. »

M. MARTINS : « Merci M. le Maire. Mme SPINNEWEBER, gouverner c'est prévoir. Permettez-nous d'avoir un peu de perspective sur le temps long. Les sept appartements qui rentrent dans le parc du logement social de la Ville de Paris n'y rentrent pas pour les six prochains mois et ceux qui y habitent, ils y rentrent pour le siècle qui vient, pour que dans 100 ans, il y ait encore des classes populaires et des classes moyennes à Paris.

Celui que nous achetons aujourd'hui à un prix que vous trouvez trop cher, il vaudra peut-être le double dans dix ans. Donc ce que nous faisons, c'est de créer du logement social à long terme pour que des classes populaires et des classes moyennes puissent vivre à Paris, pas seulement maintenant, mais aussi pour le siècle qui vient, Mme SPINNEWEBER. Et des siècles et des siècles, M. LEFORT. »

M. le Maire : « Vous n'êtes pas obligé de réagir à chaque provocation. C'est de l'humour, M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Franchement, on entend peu souvent M. MARTINS. Alors quand on l'entend, il faut lui répondre. Et c'est peut-être parce que vous vous préoccupez de renchérir et d'investir pour des siècles et des siècles que la dette de la Ville de Paris est passée de 1 milliard d'euros à la fin des années Chirac, à 6 milliards d'euros actuellement, M. MARTINS. »

M. le Maire : « Bien. Gardons ce débat sur la rue Camille Desmoulins. M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Juste pour rappeler qu'en 2001, quand on est arrivé à la Ville, la Ville créait à peu près 1 500 logements par an, et maintenant on en crée 7 000. Donc l'investissement supplémentaire est effectivement passé quelque part. Il est passé dans le logement des Parisiens entre autres.

Je voulais juste souligner le fait que je trouve que vous avez une certaine forme d'incohérence dans les critiques que vous émettez à notre endroit. Vous nous dites assez régulièrement « Vous ne faites pas assez pour que les classes moyennes restent à Paris ». Mais quand on rachète un immeuble qui est occupé par la classe moyenne, là vous nous attaquez en disant : « Mais c'est scandaleux. Vous ne faites pas assez pour qu'il y ait des logements sociaux à cette adresse. » Choisissez vos combats, ce serait mieux.

Je veux juste souligner une chose, c'est que votre arithmétique n'est pas la bonne parce qu'il y a un dispositif qui s'appelle le droit d'option : quand l'immeuble rentre dans le parc social, on

propose aux locataires occupants que leur appartement devienne un logement à bail social s'ils sont sous les conditions de ressources du parc social. Il se trouve que 70 % des Parisiens sont éligibles au parc social, donc une majorité de ces occupants-là auront dorénavant un bail social, avec un loyer social. Cela veut dire qu'ils vont payer un loyer moins élevé que ce qu'ils payaient actuellement. La Fondation Rothschild avait une approche très mesurée de son niveau de loyer, mais les baux sociaux seront encore moins élevés. A l'inverse, ceux qui sont au-dessus des conditions des plafonds de ressources, continueront à garder un loyer libre qui sera équivalent à celui qu'ils paient aujourd'hui. Donc c'est gagnant-gagnant, il n'y a que des gagnants dans cet immeuble. »

M. le Maire : « J'ajoute que ce que vous dénoncez souvent comme étant un accroissement de la dette de la Ville est une vision partielle de la situation. Quand la Ville achète des immeubles de logements, elle s'enrichit, tout simplement parce que le niveau des emprunts que contracte la Ville est bien moindre que le taux de valorisation du patrimoine foncier à Paris.

On vous entend décrier cette politique, mais tous ces immeubles que nous rachetons permettent à la Ville de s'enrichir et de réaliser du logement social sur le court, moyen et long terme. C'est la première des motivations, ne l'oublions pas. Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. Merci à M. Florent HUBERT pour ce long tunnel sur le logement. Il y avait encore beaucoup d'autres délibérations. Ce sont les délibérations de fin d'année où on voit arriver les programmes. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

ATTRACTIVITE ET EMPLOI

2019 DAE 83 – Dispositifs « Paris Commerces » – compte rendu annuel d'activité

M. le Maire : « Je passe la parole à M. Philippe DUCLOUX pour Paris Commerces et le compte rendu annuel d'activité. Un sujet important aussi. »

M. DUCLOUX : « Un sujet important, M. le Maire, parce que c'est vrai que c'est bien chaque année de pouvoir faire le bilan de trois dispositifs. Tout d'abord, un premier dispositif qui nous concerne moins dans le 11^e arrondissement qui est le dispositif Vital'Quartier 2. Nous avons été plutôt concernés par Vital'Quartier 1. C'est un dispositif qui avait été mis en place à Paris en 2004 et Vital'Quartier 2 se terminera le 31 décembre 2021. La SEMAEST avait été missionnée à l'époque pour permettre à certains quartiers parisiens de retrouver une diversité commerciale que ces quartiers avaient perdue.

Il y a deux autres sujets qui nous concernent beaucoup plus directement : le compte-rendu de l'activité du Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale (CRAC) et le compte-rendu d'activité du GIE Paris Commerces pour l'année qui vient de s'écouler.

Le 26 avril 2017, ce CRAC avait été signé pour une durée de deux ans sur tout Paris, à travers un certain nombre de périmètres. Le 11^e arrondissement est concerné par deux périmètres : le

quartier Fontaine-au-Roi et le quartier Sedaine-Popincourt. La SEMAEST a été missionnée en sa qualité de maître d'ouvrage :

- elle assure le financement du projet aux côtés de la Ville de Paris qui versera à l'opérateur des avances remboursables pour un montant de 31,45 millions d'euros ;
- elle fixera les loyers conformément aux grilles tarifaires correspondant à un montant compatible avec la rentabilité des activités liées et conformes à la nouvelle économie de proximité ;
- elle réalisera les travaux allant au-delà des strictes obligations réglementaires d'un bailleur privé ;
- elle accompagnera spécifiquement les commerçants et artisans qui visent à se développer et à développer leurs activités et animer le quartier à travers l'implantation d'un certain nombre de commerces.

Aujourd'hui, 10 000 000 € ont été versés à la SEMAEST, pour tout Paris, par la Ville. Nous sommes concernés par deux secteurs.

Au terme du deuxième exercice de ce contrat, la SEMAEST maîtrise aujourd'hui 64 locaux pour plus de 4 500 m² :

- Des nouvelles acquisitions qui ont permis à la SEMAEST de réaliser l'acquisition de 10 locaux situés sur cinq périmètres du contrat. Ces acquisitions représentent un total de près de 945 m², avec un coût d'acquisition de plus de 3,6 millions d'euros.
- Depuis le début du contrat, la SEMAEST a également acquis 21 locaux pour environ 1 540 m². Il faut savoir que de nouveaux locaux maîtrisés par protocoles ont permis à la SEMAEST de signer ces fameux protocoles avec les acquéreurs de 31 locaux afin que ces derniers s'engagent à l'occupation de leurs locaux par des activités en conformité avec la mission du contrat Paris Commerces.

Depuis la mise en place de ce contrat Paris Commerces, la SEMAEST a donc signé 53 protocoles pour une surface de 2 960 m².

Je reviens à notre arrondissement. Il faut savoir qu'en 2019, le contrat a permis la signature de trois locaux par la SEMAEST dans le 11^e arrondissement :

- le 4 février, un local a été ouvert au 63 boulevard Voltaire, « Hangist », pour une activité de serrurerie
- le 12 novembre, au 100 avenue Parmentier pour « Ciment », une marque de cosmétique
- au 7 bis avenue Parmentier où s'est installé un coiffeur.

Je ne leur fais pas de la pub, je cite les commerces qui seront intégrés dans ce dispositif.

J'en viens maintenant au point suivant, le compte rendu de l'activité du GIE Paris Commerces. En juin 2017, la Ville a souhaité un Groupement d'Intérêt Économique (GIE), le GIE Paris Commerce, pour commercialiser leurs locaux en pied d'immeuble. Elle a donc fait appel à trois bailleurs sociaux, Paris Habitat, la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et ELOGIE-SIEMP, qui possèdent à eux trois près de 7 000 locaux, ce qui représente environ 10 % des commerces de pied d'immeuble de la capitale.

Présents dans quasiment tous les arrondissements, le parc de locaux se concentre surtout du Nord au Sud et l'Est. Ainsi, 30 % des locaux sont situés en quartiers populaires.

Au 30 septembre 2019, le GIE Paris Commerces a loué 340 locaux qui se répartissent de façon équilibrée entre les bailleurs. Le GIE a ainsi contribué à la consolidation du tissu commercial, notamment dans les quartiers populaires et sur les secteurs à enjeux identifiés avec les mairies d'arrondissement. Que le GIE dispose de plusieurs locaux permettant de créer un effet de levier sur la qualité de l'offre commerciale est quelque chose que nous soutenons évidemment pour redynamiser un certain nombre de quartiers.

Je vais maintenant vous donner quelques chiffres plus locaux. En 2019, le GIE Paris Commerces a permis dans le 11^e arrondissement l'attribution de huit locaux comme la Friche, rue Léon Frot, la Cave des Gourmets, rue Philippe Auguste, ou la Chocofiserie, située rue Carrière Mainguet dans un nouvel ensemble immobilier. La Maison Hamelle soutient ce projet, puisque c'est elle qui est à l'origine de ce projet. Il y a aussi dans la rue Servan une boutique « Camille » avec des marques vegan, parce qu'on s'inscrit totalement dans cette volonté d'avoir des commerces équitables. Il faut également évoquer l'Atelier Nord Sud au 7 passage Saint-Bernard, la Taverne Denoyez au 12 rue Candie, Aurore dans le passage Saint-Bernard, et Unicorn, dans la Cité Griset, pour une activité d'événementiels pour entreprises.

Le Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale ou le GIE Paris Commerces s'intègrent totalement dans notre volonté de diversifier les nouveaux commerces dans l'arrondissement et notamment dans les quartiers populaires. Donc c'est une belle démarche et une belle initiative que nous soutenons, le Maire du 11^e et moi, puisque nous sommes régulièrement en réunion, d'une part avec la SEMAEST, et d'autre part avec les responsables du GIE Paris Commerces. Nous avons même mis en place une commission sur le commerce et l'artisanat pour voir un peu le bilan, mais aussi pour aller plus loin et voir quels commerces sont en vacances ou fermés pour éviter que la vacance des locaux commerciaux soit trop longue dans le 11^e arrondissement.

Je dirais aussi un mot plus général : ces dispositifs contribuent aussi à faire en sorte que le dynamisme commercial et artisanal de notre arrondissement, que nous avons encore plus développé depuis 2014, fait qu'aujourd'hui nous sommes l'arrondissement où il y a la plus forte activité commerciale et artisanale malgré la densité, et c'est l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) qui le dit.

Donc je voulais vraiment me réjouir de cette délibération et dire que c'est un travail collectif. Quand je citais la SEMAEST évidemment, je salue également la présidente, la directrice et toutes les équipes. De la même manière pour le GIE Paris Commerces, je salue toutes celles et tous ceux qui travaillent aux côtés de la directrice. Et puis un petit mot pour une élue avec qui nous travaillons main dans la main quotidiennement, Mme Olivia POLSKI, parce que c'est une volonté parisienne que nous déclinons localement pour faire en sorte que grâce au commerce, le vivre ensemble augmente et s'améliore dans le 11^e arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci M. Philippe DUCLOUX, pour cette présentation enjouée qui montre la manière dont le commerce évolue positivement dans nos quartiers. Joëlle MOREL, Mme la présidente. »

Mme MOREL : « Merci, M. le Maire. Alors, En tant que présidente de la SEMAEST, je ne participerai pas au vote de cette délibération et je remercie M. Philippe DUCLOUX d'avoir présenté cette délibération en détail.

La politique commerciale de la Ville et notre accompagnement des commerçants et des artisans sont des éléments essentiels pour la vie de nos quartiers. En cette période où la régulation de

L'espace public est un enjeu important, les commerçants et les artisans jouent de plus en plus un rôle d'animateurs de vie des quartiers.

D'autre part, l'apparition de nouveaux profils de commerçants, le secteur est en pleine mutation et je pense en particulier aux commerces équitables, aux commerces qui travaillent avec les circuits courts, les commerces qui travaillent avec le bio, le zéro déchet, les boutiques éphémères, les testeurs de commerce et le e-commerce. Ils montrent qu'il y a une évolution du profil des commerçants.

Notre objectif doit donc être encore plus de préserver la richesse des commerçants indépendants et de faciliter l'installation de nouveaux commerçants et artisans, sources de vie des quartiers.

Comme l'année dernière à cette même époque, nous délibérons sur le compte-rendu annuel d'activité de Paris Commerces. Et comme l'année dernière, je regrette que la Ville ait fait le choix de présenter les bilans du GIE et de la SEMAEST dans une même délibération, au risque de ne pas aborder l'ensemble des questions qui sont spécifiques à chacune des entités, qui sont des entités juridiques différentes.

C'est une délibération très très dense qui nous donne une vision importante, mais parfois confuse des actions menées par la Ville, mises en place par les deux structures différentes, complémentaires, mais qui méritent l'une et l'autre beaucoup plus d'attention. Je vous rappelle les différences entre ces deux entités différentes :

- Le GIE est le groupement d'intérêt économique qui intervient pour les rez-de-chaussée des bailleurs sociaux de la Ville : Paris Habitat, la RIVP, ELOGIE-SIEMP. Il a été créé en 2017.
- La SEMAEST intervient sur des bâtiments privés et sur des périmètres délimités par la Ville de Paris depuis 2004 à travers des opérations telles que Vital'Quartier 1, Vital'Quartier 2. Ce sont des opérations qui ont été impulsées et financées par la Ville de Paris, et depuis 2017 par le contrat de revitalisation commerciale qui est défini par une loi nationale.

Donc ils interviennent à des niveaux très différents. La complémentarité de ces deux entités se concrétise depuis deux ans par un partenariat par rapport à la communication entre le GIE et la SEMAEST. Ce partenariat reste encore complètement à construire pour un travail beaucoup plus collectif.

Je me permets de rappeler que la SEMAEST, grâce à Georges SARRE, est le premier opérateur économique en France ayant acquis une connaissance précise des quartiers parisiens et un réel savoir-faire. Elle est sollicitée aujourd'hui par un grand nombre de collectivités en France et même en Europe.

Dans le 11^e, nous connaissons tous la mutation du quartier Sedaine-Popincourt et celle de Fontaine-au-Roi grâce à l'opération de Vital'Quartier 1 qui a été prolongée par le contrat de revitalisation commerciale en 2017. Mais malheureusement, les périmètres sont quand même beaucoup plus restreints à travers le contrat de revitalisation commerciale qu'à travers Vital'Quartier 1. Le contrat Vital'Quartier 2 ne concerne pas le 11^e arrondissement, mais il agit de manière intéressante puisqu'on intervient à Paris tout particulièrement pour préserver les commerces culturels. L'opération Vital'Quartier 2 se termine en 2021.

Comme je l'ai déjà dit au Conseil de Paris, je le dis ce soir et je le redirai au Conseil de Paris prochainement, l'opération Vital'Quartier 2 doit être prolongée et je souhaite donc que les compétences de la SEMAEST continuent, pendant la prochaine mandature, à être au service de la politique commerciale de nos quartiers pour les Parisiens et pour les Parisiennes. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Sur les dispositifs Paris Commerces, nous dirions « peut mieux faire ». Pour deux raisons que nous allons agréments de trois souhaits.

Premièrement, on a vu l'intérêt de ce dispositif, notamment pour le remplacement des commerces de monoactivité textile de la rue Sedaine. Le grand danger, c'est le remplacement d'une monoactivité par une autre monoactivité, notamment des commerces de bouche dans cette rue Sedaine pour laquelle nous avons demandé un moratoire sur les licences 4 pour des raisons aussi liées à la sécurité des riverains, comme nous l'avons vu avec le bar Le Clara. Donc nous insistons pour le fait que Paris Commerces et la SEMAEST fassent attention dans le remplacement des locaux commerciaux de façon à éviter qu'il y ait une trop forte propension de locaux de bouche, et de nouvelles boulangeries et pâtisseries. Il faut un équilibre.

On sait que les nouveaux commerces sont parfois aidés quand ils s'installent et ça peut être une concurrence pour des commerces qui préexistent dans la même zone qui, eux, y travaillent depuis très longtemps. Ces nouveaux commerces fragilisent les anciens commerces. Finalement, leur modèle économique n'étant pas suffisamment robuste, ils partent au bout de deux ans. Et pendant ces deux ans, ils ont fragilisé les commerces qui existent et qui tirent la langue, ils n'ont pas pu embaucher quelques personnes supplémentaires.

Donc il y a un équilibre à avoir de façon générale à l'intérieur de ces rues du 11^e arrondissement au moment de remplacer certains commerces par d'autres.

Le deuxième grief que nous ferions, c'est sur les loyers. Il nous est souvent rapporté que les loyers pratiqués par la SEMAEST étaient trop élevés. Nous souhaitons que ce grief soit entendu, parce que ces petits commerces que vous installez dans nos rues sont parfois aussi un peu fragiles et on pourrait imaginer que, lorsqu'ils contribuent à la vitalité et à la diversité de l'économie dans le 11^e arrondissement, on puisse avoir des prix qui soient compatibles avec leur activité.

Venons-en maintenant aux trois souhaits que nous avons pour justement ce dispositif Paris Commerces :

- Éventuellement étendre le dispositif à certains endroits du 11^e arrondissement, et notamment à la rue Jean-Pierre Timbaud, pour aller vers le boulevard de Belleville où on assiste à une nouvelle forme de monoactivité de commerce communautaire. Là, il faudrait regarder si on pourrait étendre le périmètre de façon à pouvoir mettre davantage de mixité dans cette zone du 11^e arrondissement.
- Pour préserver l'âme du 11^e arrondissement et notamment l'excellence de la main, qui est une des marques de fabrique du 11^e arrondissement, l'excellence de nos artisans, on pourrait imaginer louer certains rez-de-chaussée à des ateliers d'artisans dès l'instant qu'ils ne provoquent pas de nuisances sonores pour les voisinages. On va éviter par exemple des ateliers de martelage de fonte au rez-de-chaussée de certains immeubles parisiens, ce sera apprécié de tous.

- Que le dispositif GIE Paris Commerces puisse être fléché au bénéfice de certains services publics de proximité lorsqu'ils sont menacés. Je pense tout particulièrement au bureau de poste du 103 avenue de la République. On a assisté lors de la dernière réunion du conseil de quartier Belleville à une présentation par certains représentants de la Poste de leur combat en faveur du maintien de ce bureau de poste. Il s'avère qu'ils n'avaient pas sollicité le GIE Paris Commerces pour savoir s'il n'y avait pas des ateliers dans le périmètre qui auraient pu être loués à ce bureau de poste.

Donc on pourrait flécher si jamais on est dans le bon périmètre. Alors, peut-être que ça va poser quelques problèmes de ce côté-là, mais peut-être que le périmètre adéquat n'est pas loin et on pourrait déplacer, ou en tout cas mettre ces outils pertinents au service de certains services de proximité.

En tant qu'élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, nous souhaitons signifier l'ensemble de ces points. Néanmoins nous voterons cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. M. DUCLOUX ? »

M. DUCLOUX : « Merci à Mme Joëlle MOREL et à M. Jacques LEFORT. »

Mme MOREL, vous regrettez qu'il y ait une délibération commune, mais il faut le faire remonter de votre côté au Conseil de Paris, ce n'est pas au niveau du conseil d'arrondissement que cela peut se décider. Après, il est vrai que ça valoriserait l'activité de la SEMAEST et du GIE, mais ce n'est pas ce soir qu'on va scinder cette délibération en deux. On devra voter la délibération 2019 DAE 83 telle qu'elle est ce soir.

Vous évoquez la question des périmètres, notamment par rapport au contrat de revitalisation artisanale et commerciale. C'est vrai que quand on a lancé le dispositif en 2004 – vous citez évidemment George SARRE, mais on pourrait aussi citer Bertrand DELANOË, le 11^e était l'un des arrondissements les plus concernés. Il y avait également les 3^e et 12^e arrondissements pour une autre forme de monoactivité. Mais aujourd'hui, on rayonne sur un certain nombre de périmètres sur tout Paris.

L'effort financier est à peu près le même, mais il est réparti différemment. Il fallait trouver deux secteurs dans le 11^e arrondissement qui sont directement touchés, avec des problématiques qui ne sont pas forcément les mêmes, Sedaine-Popincourt – je répondrai à Jacques LEFORT tout à l'heure – et puis il y avait Fontaine-au-Roi, avec des quartiers où ce n'est pas forcément une monoactivité qui s'étend, mais où surtout la vacance est plus forte parce qu'il y a souvent des difficultés, parfois liées au bâti, d'avoir des commerces pérennes sur cette partie. C'est la raison pour laquelle ces deux secteurs avaient été choisis, parce que ça correspondait à une réalité et surtout à un besoin, besoin auquel pouvait répondre la SEMAEST.

Je suis en revanche totalement d'accord avec le troisième point que vous mettez en avant, c'est-à-dire continuer à pérenniser et à développer parce qu'il y a eu un travail énorme qui a été fait en 12 ans. On a la chance ce soir d'avoir l'ancien président et la présidente actuelle de la SEMAEST pour l'attester. On peut le rappeler, cette société d'économie mixte était une SEM d'aménagement et elle est devenue une société d'économie mixte de développement économique avec cette spécificité qui est reconnue, pas seulement à Paris et en Ile-de-France (avec le groupement de communes Est Ensemble), mais également en France et à l'étranger.

Donc c'est un savoir-faire. C'est vraiment quelque chose qui sert aujourd'hui, même dans le débat parlementaire sur l'opération « Cœur de ville ». Donc il faut pérenniser et même renforcer les compétences de la SEMAEST dans la future mandature, parce que c'est une entité à part entière qui doit le rester, parce qu'elle fait un travail exceptionnel.

M. Jacques LEFORT, vous avez évoqué plusieurs points et puis des souhaits, donc c'était presque Noël. Vous disiez « peut mieux faire ». On peut toujours mieux faire quels que soient les dispositifs, mais je rappellerais quand même que ce dispositif avait été mis en place en 2004 par Bertrand DELANOE et Georges SARRE. En 1998, Patrick BLOCHE et Georges SARRE avaient souhaité qu'une proposition de loi soit votée à l'Assemblée Nationale pour défendre le commerce de proximité, et à l'époque, Jean-Pierre RAFFARIN et 60 députés de Droite avaient saisi le Conseil constitutionnel pour dire que le commerce est évidemment quelque chose d'indépendant et qu'on n'a pas à légiférer sur la question commerciale. Je tenais à rappeler ce premier point parce que, si l'initiative n'était pas venue à Bertrand DELANOE et à Georges SARRE à l'époque, notamment pour la monoactivité textile du 11^e, je pense que tout ce que je viens de dire sur le travail mené par la SEMAEST n'aurait pas évidemment vu le jour à Paris et ailleurs.

J'irais plus loin dans l'un de vos souhaits, parce que ça me permettra de conclure de manière un peu positive. Enjouée, je ne sais pas, mais en tout cas positive. La monoactivité rue Sedaine est un enjeu très fort. Il y a quelques années Mme Claude-Annick TISSOT avait peur d'une chose, la vacance commerciale. C'était pour elle une inquiétude par rapport à un secteur de l'arrondissement où il y avait une monoactivité qui pouvait disparaître et se déplacer en allant à Aubervilliers, et puis qu'il n'y ait plus rien. Mais M. LEFORT, nous avons réussi à faire en sorte qu'il y ait un certain nombre de commerces. Il n'y a pas que des bars et des discothèques que nous faisons fermer lorsqu'elles sont hors-la-loi, il y a aussi un certain nombre de commerces de qualité, que nous menons d'ailleurs en lien avec le GIE et la SEMAEST, et aussi de manière totalement indépendante. Je reçois régulièrement des gens qui viennent avec des projets de locaux commerciaux d'activités commerciales sans passer par la SEMAEST ou le GIE, et qui sont avant tout du commerce équitable, du commerce de qualité et du commerce de bouche.

Je ne veux pas faire de la publicité, mais je suis allé acheter mon poisson la semaine dernière chez un poissonnier rue du Chemin Vert qui est un poissonnier exceptionnel. Il ramène son poisson de Quiberon, avec une technique japonaise qui fait que les poissons ne souffrent pas. C'est un exemple dans ce quartier parce que les gens viennent de tout Paris pour aller rue du Chemin Vert chez M. Hernandez. On peut le citer, parce que c'est quand même un savoir-faire que nous mettons en avant à travers les locaux qui sont gérés par la SEMAEST.

Donc on peut toujours nous dire sur la rue Sedaine « Il y a des bars, et quand il n'y a pas de bars, il y a des restaurants », mais en tout cas, la transformation du tissu commercial de ces rues, et aussi le réaménagement des rues, la construction d'équipements publics et la construction de logements, font que ce travail d'aménagement dans toute cette partie du 11^e arrondissement est à mon avis quelque chose d'exceptionnel qui a permis de transformer cette partie du 11^e arrondissement.

Sur les loyers, vous le dites à chaque fois, donc je veux bien répondre tous les ans. Il y a des loyers au prix du marché parce qu'il y a aussi des compensations, l'aménagement des locaux, un certain nombre de mesures qui sont prises par la SEMAEST et GIE pour faciliter l'accessibilité des gens lorsqu'ils peuvent commencer leur activité commerciale. Il y a effectivement les loyers, qui sont une réalité, mais le 11^e arrondissement est aujourd'hui un arrondissement où le foncier est de plus en plus cher, donc ça a aussi une incidence évidemment sur les loyers commerciaux.

J'en viens à vos souhaits, à vos trois souhaits. Étendre à Jean-Pierre Timbaud, là, je vous laisserais à vos propos. Ce que je peux vous dire c'est que là aussi, il y a des commerces qui ouvrent. Il y a un restaurateur qui a ouvert entre la rue Saint-Maur et la Maison des métallos. Cette partie-là, la partie basse, évolue. Après, le reste, je n'ai pas à me prononcer sur ce que vous avez dit.

En revanche, sur les artisans qui doivent louer des rez-de-chaussée, je peux vous dire qu'on travaille en direction des artisans. On va créer une Cité de l'artisanat rue des Taillandiers. On soutient, à travers la SEMAEST, le 37 bis rue de Montreuil qui a permis à 55 artisans et artisans d'art de s'installer. Mais c'est vrai que si vous mettez un ébéniste ou quelqu'un qui travaille le métal dans une cour, je pense que ça sera difficile en termes de cohabitation avec les riverains. Donc il faut trouver tous les moyens. Et là aussi, la puissance publique met les moyens pour que les artisans, les artistes, les artisans d'art puissent s'installer et notamment pérenniser cette activité dans notre arrondissement, à travers tous les dispositifs qui existent.

Concernant votre dernier point sur le GIE par rapport au bureau de poste, sachez que le Maire du 11^e et moi-même avons reçu le Directeur régional et tous les gens de la Poste pour voir quel était, à l'intérieur du périmètre du bureau de poste Père Lachaise, l'endroit où nous pourrions installer un autre bureau de poste. Il faut savoir que la superficie recherchée est de 450 m² et ce n'est pas simple à trouver dans un périmètre restreint. Mais quand nous avons reçu pour la deuxième fois le directeur de la Poste, j'ai dit : « Le GIE existe, il faut voir avec les trois bailleurs s'il y a des possibilités ». On a évidemment sollicité les directeurs et directrices de ces trois structures pour voir quelle est la possibilité qui le permettra. Mais je concluais avec mon point de départ et la situation actuelle aujourd'hui.

Comme vous le savez, je préside la Fédération des Entreprises Publiques Locales de l'Île-de-France, et notamment toute cette économie mixte qui existe. À l'époque, on disait du commerce que c'est indépendant, on ne peut rien faire. Aujourd'hui, on reconnaît et on demande de plus en plus à la puissance publique d'agir, à travers l'installation d'un certain nombre de commerces et comme vous l'avez fait, en demandant au GIE l'installation d'un bureau de poste. Cette réalité existe et si elle existe, c'est bien parce que des structures ont été montées, que ça soit la SEMAEST ou le GIE Paris Commerces.

Voyez, tout ça évolue, les mentalités évoluent, les structures évoluent, dans un seul objectif, c'est de faire en sorte qu'on retrouve et qu'on accentue cette dynamique et cette diversité commerciale et artisanale. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. LEFORT redemande la parole. »

M. LEFORT : « M. DUCLOUX, nous avons précisé que nous allions voter cette délibération. Ce n'était pas une attaque *ad hominem*, il y a un certain nombre de points positifs dans ce dynamisme qui quand même, effectivement, consomme un certain nombre de millions d'euros des impôts parisiens. Heureusement qu'il y a quand même certaines choses utiles qui sont réalisées ! Mais nous avons quand même le souhait de vous faire quelques remarques pour l'améliorer davantage.

Je voulais juste revenir sur un point, c'était la loi de 1998 où vous avez expliqué que les affreux députés de Droite étaient remontés contre la proposition de loi de M. BLOCHE qui consistait à vouloir défendre la liberté commerciale à cette époque-là. En fait, le Ministre du petit commerce était le M. DUTREIL, ministre de Jean-Pierre RAFFARIN. Il avait fait justement un texte qui était particulièrement adapté aux problèmes de monoactivité : il promettait de ne plus avoir à

acheter les murs, mais de ne pouvoir acheter que les baux, les loyers commerciaux, ce qui faisait que pour la même opération, c'est-à-dire remplacer un commerce par un autre commerce, on devait dépenser dix fois moins d'argent.

Il y a eu des complexités de mise en œuvre de cette loi, mais cette loi a quand même été passée par une majorité de Droite à l'époque. Donc on voit bien qu'il y a un équilibre dans notre famille politique qu'on sait trouver entre les nécessités de la liberté du commerce - vous l'avez rappelé – et, parfois dans certains arrondissements, le fait qu'il faut aussi préserver le dynamisme de l'activité commerciale et de leur richesse et de leur diversité.

Voilà ce que je voulais rappeler. Je voulais également vous dire que cette loi a fait des petits, puisque maintenant il y a loi Pinel qui permet de continuer à préempter les baux commerciaux, mais avec des souplesses qui devraient permettre à cette loi d'être effective. Donc on ne peut que juste s'étonner sur le fait qu'elle ne soit pas mise en œuvre à l'heure actuelle. »

M. le Maire : « M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « On ne peut pas refaire l'histoire comme ça, M. LEFORT. J'ai beaucoup de respect pour Alain DEVAQUET et je l'ai exprimé en me rendant à ses obsèques. Même si j'étais son opposant, nous avons au fil du temps construit une amitié solide. Mais durant les deux mandats d'Alain DEVAQUET, la monoactivité textile a explosé dans le quartier de Sedaine/Popincourt sans qu'il ne se passe rien.

C'est seulement à partir du moment où Georges SARRE a été élu Maire du 11^e arrondissement en 1995 qu'une action a été conduite par celui qui était alors Maire du 11^e arrondissement - il était dans l'opposition municipale à Paris et jusqu'en 2001, c'était Jean TIBERI qui était Maire de Paris - via l'Assemblée nationale et à travers un amendement que nous avons porté tous les deux en tant que députés.

Cet amendement, qui avait été voté par la majorité de Gauche de l'Assemblée Nationale à l'époque, a été déclaré anticonstitutionnel par le Conseil constitutionnel car contraire à un droit garanti par la constitution, qui est le droit d'entreprendre, le droit de propriété.

De ce fait, Georges SARRE, avec la détermination qu'on lui connaît, a contribué à mettre en place la SEMAEST, quand Bertrand DELANOE fut élu, pour mener une action de préemption systématique des locaux dans le secteur Sedaine/Popincourt et qui aboutit aujourd'hui à ce que le quartier Sedaine/Popincourt ne ressemble en rien à ce qu'il était à l'époque – pour ceux qui l'ont connu il y a 20 ou 25 ans – puisque la monoactivité textile a fortement reculé.

Donc rendons à Georges SARRE ce qui doit être rendu à Georges SARRE. L'élu qui a lutté contre la monoactivité textile dans le secteur Sedaine/Popincourt et qui, par une action déterminée durant son mandat et que ses successeurs ont poursuivi, a permis de remettre de la diversité commerciale, c'est Georges SARRE et lui seul. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup pour ce rappel historique. Georges SARRE a mis sur les rails tout ce dispositif et nous l'avons poursuivi. Je ne manque jamais de le rappeler parce qu'en ce moment, les habitants de ces quartiers, que je rencontre régulièrement, me disent souvent que le quartier a changé et qu'il change en bien. Et à chaque fois, je leur dis que c'est un travail qui vient de loin, qui remonte à une vingtaine d'années, à l'époque où Georges SARRE était le maire ». Je le rappelle sans arrêt parce qu'on est dans un monde politique dans lequel la dictature de l'immédiateté règne : dès qu'il y a un problème, on fait une pétition et le problème

doit être réglé. Ça ne marche pas comme ça et tout élu qui est investi dans son mandat le sait. Ça ne marche pas comme ça parce que nous sommes dans un monde complexe et nous sommes particulièrement bien placés pour recevoir régulièrement ces leçons de modestie qui viennent du terrain quand un problème survient. Il faut du temps, de la détermination et de la constance pour arriver à régler les problèmes.

J'ai entendu que tout le monde allait voter cette délibération et je pense qu'on va tous s'en féliciter. C'est une délibération sur la transformation qui a été engagée dans ce quartier. Je le dis souvent, les commerces sont aujourd'hui le visage d'un quartier, et grâce à cette action de la SEMAEST et de la Ville de Paris, nous retrouvons un visage souriant. Qu'un hommage soit rendu à ces nouveaux arrivés dans le 11^e arrondissement qui rendent ces rues agréables.

J'indique que Mme Joëlle MOREL ne prend pas part au vote. Qui est pour l'adoption du projet ? Unanimité, merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DAE 391 – Subvention (9.000 €) à l'association des commerçants Oberkampf Parmentier pour les illuminations de fin d'année 2019 (11^e)

M. le Maire : « M. Philippe DUCLOUX. »

M. DUCLOUX : « Hier, c'était les Champs Élysées qui étaient illuminés, et ce soir c'est la Mairie du 11^e, maintenant on va parler des illuminations des associations de commerçants à travers cette délibération 2019 DAE 391. L'association des commerçants Oberkampf Parmentier est certainement la plus ancienne association de commerçants du 11^e arrondissement. Je voudrais saluer sa présidente, Françoise Renner-Viquesnel, qui est présidente depuis des années, mais qui est aussi à travers son activité professionnelle à la fois commerçante et artisan, enfin tout ce qui fait que c'est une activité très ancienne de quincaillerie mais pérenne dans notre arrondissement.

Les illuminations de cette association s'étendent de la rue Oberkampf, du boulevard Richard Lenoir à l'avenue de la République à l'occasion des fêtes de fin d'année et vous aurez le plaisir d'admirer ces illuminations très bientôt.

Le budget de l'opération est évalué à 21 620 € et comme vous le savez, mais je vais le répéter, le fonctionnement des illuminations, c'est la règle des trois tiers :

- un tiers est financé par l'association à travers les adhérents qui comptent et qui sont présents dans cette association
- un tiers est financé par des vide-greniers et des brocantes sur certains secteurs de l'arrondissement
- le dernier tiers correspond à la subvention de la Ville.

Si on divise par trois, cela ne correspond pas à la somme qui est proposée. Cette somme sera de 9 000 € car en raison des événements qu'il y a eu depuis quelques mois (manifestations), un certain nombre de commerces dans ce secteur du 11^e arrondissement ont dû fermer le samedi et ont connu un certain nombre de difficultés à la fois en termes de fermeture, mais parfois en termes de casse ou autres. L'association va pouvoir, en dehors de la subvention classique, avoir un complément de 3 000 € issus de ce qu'on appelle le fonds d'aide de l'État accordé à la Ville

dans le cadre de l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces ». Donc cette subvention de 9 000 € est supérieure au tiers, mais on s'en réjouit pour l'association.

Je voulais également dire qu'il n'y a pas que cette association qui va participer à des actions en vue des fêtes de fin d'année : le village Faïdherbe va organiser tout un weekend ; le Carré Bastille va également organiser tout un weekend d'animation. Puis, pour faire plaisir à certains de mes collègues, beaucoup d'associations trouvent maintenant les moyens d'avoir des animations commerciales qui sont plus durables et plus environnementales. Nous avons travaillé sur ce sujet et c'est historique. C'est vraiment une vieille association qui fait un super boulot. On a voté la dernière fois la subvention pour l'association Beaumarchais. Il y a aussi l'association du boulevard Voltaire. Ce sont des grands axes qui permettent d'avoir des illuminations qui embellissent le 11^e arrondissement.

Au-delà de ça, il y a beaucoup d'animations qui sont organisées pour prendre en compte cette dimension environnementale et équitable, et puis surtout pour cette visibilité dont les associations et les commerçants ont besoin en cette fin d'année. Donc on leur souhaite le meilleur pour les weekends où nous serons présents pour les soutenir, François VAUGLIN et moi. »

M. le Maire : « Absolument. Merci M. Philippe DUCLOUX. M. Jacques LEFORT s'est inscrit. »

M. LEFORT : « Merci. Il n'est pas d'usage qu'on revienne éternellement sur les débats qu'on a eus précédemment, mais quand même M. BLOCHE, je me permets de reprendre la parole, et d'ailleurs en lien avec cette délibération... »

M. le Maire : « Non, non, non, l'ordre du jour a avancé, M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Si, parce que j'y tiens. La petite musique... »

M. le Maire : « Non. Écoutez, laissez-moi organiser cette séance. Une nouvelle fois, vous ne respectez pas l'ordre du jour. Vous êtes inscrit sur cette délibération des illuminations, je vous demande de parler de cette délibération. »

M. LEFORT : « Sur cette délibération, mon étonnement est qu'on est dans le dernier conseil de l'année 2019 et que c'est la seule des subventions qu'on vote pour une association de commerçants. Ce n'est pas la seule association de commerçants et pourtant c'est la seule qu'on va aider avec une subvention versée en temps et en heure. Je pense que c'est assez symptomatique de certains dysfonctionnements qu'on peut constater ici. Lorsque certains militants socialistes viennent vous susurrer à l'oreille que tout va bien dans le 11^e arrondissement et que tout s'est amélioré depuis l'époque de M. DEVAQUET, je pense que la réalité est parfois un petit peu différente.

Il n'y a pas eu une époque affreuse où rien n'évoluait et puis maintenant une époque fabuleuse après M. DEVAQUET où tout fleurit dans le 11^e arrondissement. Il y a eu des choses qui ont été faites à une époque, d'autres choses qui ont été faites à une autre époque avec d'autres moyens, donc il faut prendre en compte aussi cette évolution de l'histoire et non pas toujours ramener l'histoire à sa propre vision des choses.

Concernant cette illumination, je voulais vous dire M. DUCLOUX, que l'association du boulevard Beaumarchais, ainsi que l'association du boulevard Voltaire n'ont toujours pas reçu la subvention 2018 et envisagent de ne pas faire d'illuminations, donc c'est vraiment dommage.

Je ne vais pas pouvoir écouter votre réponse, et j'en suis bien désolé, car je dois prendre un train et donc je vous laisse dans les mains expertes de mes chers collègues Nicole SPINNEWEBER et Aurore MOUYSSET-NOZERAND. »

M. le Maire : « Très bonne soirée. Qui demande la parole ? Personne ? M. Philippe DUCLOUX pour vous répondre. »

M. DUCLOUX : « Pour faire plaisir à Nicole SPINNEWEBER et à Aurore MOUYSSET-NOZERAND qui auront mon écoute pour cette réponse.

Non, je n'ai rien de particulier à ajouter, M. LEFORT. On a voté une subvention pour l'association Beaumarchais au dernier conseil. Je vous l'ai expliqué parfois au téléphone et quand on se rencontrait : lorsque les gens font des demandes de subventions, elles ne sont pas forcément complètes. La Direction de l'Attractivité et de l'Emploi fait son travail et ne peut pas traiter des demandes de délibération, en l'occurrence pour les illuminations, qui sont incomplètes. On les aide et on intervient pour que ça se fasse dans les meilleurs délais.

Mais en tout cas, on a une belle subvention, une belle association, des belles illuminations. Pour le reste, je l'ai expliqué tout à l'heure, il y a d'autres formes d'événements qui ont lieu les weekends pour valoriser aussi un quartier et faire en sorte que les commerçants soient encore plus visibles. Ce sont de nouveaux modes d'action pour rendre festifs les quartiers. On est tout à fait ouvert. On travaille dans ce sens, mais on soutient celles et ceux qui choisissent les illuminations, comme c'est le cas ce soir avec cette subvention. »

M. le Maire : « Nous les soutenons et nous nous réjouissons que l'État ait mis en place un dispositif pour aider les commerçants victimes des manifestations des Gilets jaunes. Nous avons demandé à cor et à cris que des aides soient effectivement débloquées. Quand nous les voyons arriver, il faut le souligner.

Avant de passer au vote, j'indique que M. Jacques LEFORT a donné pouvoir à M. Nicole SPINNEWEBER, et M. Jean-François MARTINS à moi-même.

Nous passons donc au vote. Qui est pour ? Unanimité, formidable. Merci pour les commerçants.
»

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTIONS

M. le Maire : « Alors, nous avons examiné toutes les délibérations sur lesquelles des élus s'étaient inscrits et nous allons donc procéder à un vote global sur les délibérations sur lesquelles il n'y avait pas d'inscrits. Il s'agit de :

- **2019 DLH 166** Réalisation 19 rue Louis Bonnet (11^e) d'un programme de rénovation de 29 logements sociaux par Immobilière 3F
- **2019 DLH 167** Réalisation 26 rue Pétion (11^e) d'un programme de rénovation de 19 logements sociaux par Immobilière 3F
- **2019 DLH 178** Réalisation dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e et 19^e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (10 PLA-I, 8 PLUS et 2 PLS) par AXIMO

- **2019 DLH 256** Réalisation 6 rue Richard Lenoir (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (3 PLA-I – 2 PLUS) par Paris Habitat
- **2019 DLH 311** Réalisation 11-15 rue Neuve des Boulets (11^e) d'un programme de rénovation de 79 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP
- **2019 DLH 333** Location de l'immeuble 20-24 rue Emile-Lepeu (11^e) à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique
- **2019 DLH 349** Location de l'immeuble 16 rue de Belfort (11^e) à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique
- **2019 DLH 360** Local situé au 37 bis, rue des Trois Bornes (11^e) – Bail civil et minoration de loyer avec l'association "Étincelle Ile-de-France rebondir avec un cancer"
- **2019 DLH 382** Réalisation 11-11 bis passage Saint Sébastien (11^e) d'un programme de rénovation de 12 logements par ELOGIE-SIEMP
- **2019 DLH 384** Réalisation 14 rue Godefroy-Cavaignac (11^e) d'un programme de construction de 14 logements sociaux (4 PLA-I, 3 PLUS et 7 PLS) par LOGIREP
- **2019 DLH 397** Dispositif « Réparer et Embellir » – Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 11^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux
- **2019 DLH 410** Demande de subventions complémentaires portant sur 12 opérations d'acquisition-amélioration ou de construction de 145 logements sociaux (54 PLAI – 63 PLUS – 28 PLS) par ELOGIE-SIEMP (4.689.041 euros)
- **2019 DLH 237** Réalisation 23 rue Camille-Desmoulins (11^e) d'un programme d'acquisition amélioration de 28 logements sociaux par Paris Habitat
- **2019 DAE 271** Avenant au bail emphytéotique avec la RIVP 5-13 Cité Beauharnais (11^e)
- **2019 DAE 83** Dispositifs "Paris Commerces" – compte rendu annuel d'activité
- **2019 DAE 357** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (34 809 euros) – Signature des conventions afférentes à ces indemnités
- **2019 DAE 379** Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200.000 euros) – convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1^{er} novembre 2019 et le 15 mai 2020
- **2019 DAE 391** Subvention (9.000 euros) à l'association des commerçants Oberkampf Parmentier pour les illuminations de fin d'année 2019 (11^e)
- **2019 DAE 336** Budget Participatif – Subventions (261.000 euros) et conventions avec les associations Fédération Envie et REFER
- **2019 DASCO 114** Caisses des écoles – Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire
M. le Maire : « C'est un projet parisien qui va harmoniser les règles du jeu dans l'ensemble des caisses des écoles. Je remercie Monsieur l'Adjoint à la Maire de Paris chargé de ces sujets d'avoir été à l'écoute des maires d'arrondissement. »
- **2019 DASCO 134** Caisse des Écoles (11^e) – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et subvention 2020 (5.337.078 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

- **2019 DFPE 9** Subvention (15.000 euros) et convention avec le GIP "Samu Social de Paris " (12^e) pour son action "Des petits à l'hôtel" dans les 10^e, 11^e, 18^e et 19^e arrondissements
- **2019 DASES 315** Subvention (7.500 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Santé Charonne (ASC) (11^e)
- **2019 DASES 327** Subvention de fonctionnement (2.500 euros) et d'investissement (426.000 euros), avenant et conventions avec le CASVP, dans le cadre de l'exécution des Budgets Participatifs 2015, 2018 et 2019
- **2019 DDCT 163** Subventions (80.000 euros) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14^e, 18^e et 19^e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^e, 11^e, 20^e)
- **2019 DDCT 174** Conventions pluriannuelles d'objectifs avec 99 associations dans les quartiers populaires
- **2019 DEVE 191** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens
- **2019 DEVE 192** Subvention (13.500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Ile-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO

M. le Maire : « Alors, donc nous allons procéder à un vote global sur l'ensemble global sur l'ensemble de ces délibérations. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

2019 DDCT 164 Budget Participatif – Subventions d'investissement (67.100 euros) et conventions avec 3 associations des 11e et 12e arrondissements

M. le Maire : « Sur cette dernière délibération, Mme Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote. Qui est pour le projet ? Unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201963 – Vœu contre l'installation d'un Intermarché au 158 bis rue de la Roquette (11^e)

M. le Maire : « Nous avons épuisé l'ordre du jour comportant des délibérations à 20h43. Il nous reste un certain nombre de vœux et de questions orales. Nous verrons jusqu'où cela nous mènera dans la soirée.

Le premier vœu, que M. Patrick BLOCHE va présenter, est relatif à l'installation d'un Intermarché au 158 bis rue de la Roquette. M. BLOCHE va rentrer dans le détail de ce projet.

Sans faire durer le suspense, je peux vous indiquer que nous sommes globalement, même farouchement, contre. »

M. BLOCHE : « Nous sommes effectivement farouchement contre, M. le Maire, car il s'agit de l'installation d'une nouvelle supérette dans le 11^e arrondissement, comme si on en manquait. Je dirais que l'examen des délibérations a permis à plusieurs voix d'illustrer l'effort qui était fait depuis déjà deux décennies en faveur de la diversité commerciale et artisanale dans le 11^e arrondissement, sans que je ne sois plus long sur quelques considérants de ce vœu et notamment sur l'action évidemment de la SEMAEST.

Je voudrais également rappeler la création du GIE Commerces visant à ce que cette diversité commerciale soit assurée par la mobilisation de pieds d'immeuble des bailleurs, et notamment des bailleurs sociaux, en lien avec les mairies d'arrondissement.

Il y a à l'angle de la rue de la Roquette et de la rue Léon-Frot, un local qui était occupé précédemment par la marque OPEL, qui s'est trouvé vacant et sur lequel M. le Maire du 11^e a aussitôt porté son intérêt. Surtout qu'il y avait un projet qu'on trouvait utile aux habitantes et aux habitants du 11^e arrondissement, qui était l'installation d'un cabinet médical et d'offre de soins dentaires. Nous avons soutenu ce projet à travers un vœu, qui avait été adopté en juin 2016, afin que cette création puisse amener à une révision en conséquence du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il reste que le propriétaire, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), malgré les demandes réitérées de François VAUGLIN, Maire du 11^e, a fait le choix de céder le bail à la société Intermarché pour y installer 900 m² de surface de vente et 400 m² de logistique urbaine.

Je précise que dans le secteur il y a déjà deux Franprix, un Carrefour Market juste en face, un Auchan et un Monoprix. Il y a donc une saturation de supérettes dans ce secteur alors qu'on essaie de maintenir un certain nombre de commerces de bouche, que je différencie de la Licence IV, et qu'il a été créé le marché bio sur la place du Père Chaillet dont on connaît l'actuel succès.

La Mairie du 11^e arrondissement avait donné un avis défavorable, qui a même été exprimé à deux reprises en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). La CDAC a d'ailleurs rendu un avis défavorable en novembre 2018. Malgré tout cela, nous nous retrouvons dans une situation où l'AP-HP persévère et a décidé d'installer un Intermarché à cette adresse.

Du coup, nous voulons monter en puissance et en force, et amplifier notre avis défavorable et notre farouche opposition – pour reprendre les termes de notre Maire – afin qu'à travers ce vœu, qui sera évidemment relayé en Conseil de Paris, la Ville de Paris fasse tout ce qui est en son pouvoir afin que le projet d'Intermarché à cette adresse ne voie pas le jour, et pour que l'AP-HP soit amenée à rentrer dans une logique de négociations – ce qui n'est pas son état d'esprit actuel – afin de faire émerger un projet d'intérêt général à cette adresse.

Je précise également en tant qu'Adjoint à la Maire de Paris en charge des affaires scolaires que les parents d'élèves du collège Alain Fournier tout proche, situé rue Léon-Frot, se sont inquiétés à juste titre de la sécurité des collégiennes et des collégiens compte tenu des inévitables trafics nécessaires aux livraisons de cet Intermarché. Voilà l'esprit de ce vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup M. BLOCHE. Le débat est ouvert. Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Bonsoir à tous. On partage complètement ce que vous venez de dire M. BLOCHE et on souhaiterait pouvoir être associé au vœu si vous étiez d'accord. Nous sommes d'accord avec tous les arguments avancés. »

M. le Maire : « Très bien. Merci beaucoup. C'est noté, il en sera bien évidemment ainsi. Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants nous a fait également la même demande, donc je crois que nous nous acheminons vers un vœu porté par tous les groupes. Je donne la parole à M. Stéphane MARTINET, puis Mme Joëlle MOREL. »

M. MARTINET : « Au titre des fonctions qui ont été les miennes depuis bientôt six ans, j'ai été amené à constater que la vie dans le quartier n'est pas facile. Il y a un certain nombre de jeunes gens désœuvrés ou qui, s'ils ne sont pas totalement désœuvrés parce qu'ils tiennent des emplois, ont assez souvent du mal à assumer une socialisation qui soit un peu calme, un peu structurée, un peu constructive. Il y a certes des organismes dans le quartier qui s'occupent de ça, comme la MJC ou Olga Spitzer, mais nous avons fait un constat qui était qu'on avait besoin d'espace pour éventuellement accueillir ces jeunes.

Je sais que ce n'est pas forcément le projet qu'on porte pour cette adresse, mais à la faveur de cet échange et puisqu'il s'agit de locaux qui appartiennent en quelque sorte à un bailleur social, puisque c'est l'AP-HP, je voulais pointer le fait que ces locaux pourraient bien servir pour accueillir des activités organisées par une association et pour ces jeunes, sous un encadrement intelligent qui n'impose pas des règles trop fortes, qui laissent beaucoup de liberté et d'imagination.

Voilà un local situé en plein cœur d'un quartier où on a besoin de beaucoup d'espaces pour s'occuper de ces jeunes et ce local irait à une commercialisation, qui en plus est superfétatoire, puisqu'il y a en effet beaucoup d'adresses dans le coin qui permettent aux gens de se nourrir à peu près convenablement. Donc je me permets en plein conseil de faire cette suggestion. »

M. le Maire : « C'est original. Merci. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Les élus Écologistes voteront ce vœu, puisque nous en sommes aussi signataires. Ce vœu est une étape, mais permettez-moi de revenir sur les différentes étapes qui ont eu lieu.

Vous l'avez indiqué, il y a eu cette CDAC où M. le Maire, François VAUGLIN, vous avez exprimé votre désaccord vis-à-vis de ce projet. Cette étape n'a pas été suffisante pour arrêter le projet.

Il y a eu ensuite une pétition lancée par les riverains, que les élus Écologistes ont soutenu dès le début. Cela a été une étape supplémentaire.

Il y a ce soir ce vœu, que nous voterons et je vois qu'il sera sans doute voté à l'unanimité. C'est une étape puisque il rend publique notre opposition à tous de ce projet. Le fait de rendre publique cette opposition ouvre sans doute de nouvelles pistes positives.

Les élus écologistes ont la conviction qu'agir dans les commissions est nécessaire, mais que quelquefois les élus doivent aussi se mobiliser en soutenant les habitants. Nous avons la conviction que rassembler toutes les énergies de notre Conseil donne plus de force comme ce soir. Nous avons la conviction que c'est l'attente vis-à-vis des élus aujourd'hui et plus encore de

demain. Il restera ensuite des étapes à franchir pour bloquer ce mauvais projet et définir avec les Parisiens, et particulièrement les habitants du 11^e, un nouveau projet.

La prochaine étape se déroulera sans doute au Conseil de Paris en décembre, où nous mettrons en débat ce vœu afin de donner plus de force à notre vote de ce soir, de rassembler toutes les énergies et agir avec les habitants mobilisés. Continuons dans cette voie pour arrêter ce mauvais projet. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Oui. Merci M. le Maire. Le groupe communiste ne brisera évidemment pas l'unanimité. Nous sommes totalement d'accord avec le vœu.

Pour prendre un tout petit peu plus de recul, parce que le débat de tout à l'heure a fait apparaître cette question : ce qu'on appelle la liberté de commerce ou la liberté d'entreprendre dans notre société s'apparente bien souvent à la liberté du renard libre dans le poulailler libre et je suis très content que la Droite se rende compte enfin que la dérégulation à outrance de toutes les législations qui ont permis pendant de longues années de protéger nos citoyens n'avait que des effets négatifs. Je suis bien content que tout le monde se range à une position qui est de trouver les moyens de contrôler le commerce, ce qui était qualifié de bolchevik il n'y a pas si longtemps.

Sur le cas qui nous préoccupe, notre inquiétude et nos regrets sont d'autant plus forts que ce local est public. L'AP-HP, qui en est le propriétaire, est une structure publique. L'AP-HP dépend directement de l'Agence Régionale de Santé qui est une administration d'État. Donc là encore, nous nous retrouvons face à une politique d'État qui méconnaît complètement les besoins et les avis de la population.

Alors bien sûr, si un représentant de la direction de l'AP-HP était là, il nous dirait : « Mais nous avons des contraintes financières très très importantes. » Oui, et c'est d'autant plus scandaleux. Oui, les hôpitaux publics en France sont parfois obligés de valoriser leur patrimoine, ou en l'occurrence, de louer leur patrimoine le plus cher possible pour essayer de continuer à payer les salaires et les médicaments. Ça, c'est la réalité de la politique du gouvernement aujourd'hui, qui détruit par l'austérité et à petit feu les hôpitaux publics, avec des conséquences bien éloignées des hôpitaux mais que nous payons.

Nous avons un local qui est très grand, très bien placé et dont nous ne pouvons pas décider, à l'heure actuelle et dans l'état actuel de la législation, de l'orientation collectivement, et c'est un véritable problème.

Les habitants se sont alors organisés en lançant une pétition et c'est une vraie bonne nouvelle car quand les citoyens s'en mêlent, ils donnent encore plus de force à leurs élus. La pétition telle qu'elle est rédigée, telle qu'elle apparaît aujourd'hui sur *change.org*, s'adresse à M. Hirsch, Directeur de l'AP-HP, au Directeur général de l'entreprise Intermarché, et aussi à la Maire de Paris et au Maire du 11^e arrondissement.

Or, le vote de ce soir et le vote que je présume positif du Conseil de Paris tendront à prouver qu'on ne peut pas mettre sur le même plan Martin Hirsch, le Directeur de l'AP-HP, le Maire du 11^e arrondissement et la Maire de Paris. De ce point de vue-là, je pense qu'on a une responsabilité comme élus – et ça s'adresse à tous les élus – de bien dire quelles sont les responsabilités des uns et des autres. Nous n'avons aucun pouvoir juridique. Le faible pouvoir qui est laissé en Commission Départementale d'Aménagement Commercial a été utilisé par le Maire, mais c'est un

pouvoir bien faible qui ne permet pas de bloquer le projet. Aujourd'hui, nous allons pouvoir mener ce combat dans les institutions et dans la rue, en étant tous bien au fait que le premier responsable c'est l'État, les politiques d'austérité qu'il mène, et la direction de l'AP-HP qui ne s'inquiète pas du bien-être des habitants du 11^e arrondissement, ne serait-ce que les locataires habitant au-dessus qui sont des locataires aussi de l'AP, puisque tout l'immeuble appartient à l'AP, et plus largement à tous les citoyens du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Avant de passer au vote, je vais vous donner quelques éléments complémentaires. La CDAC, Commission Départementale d'Aménagement Commercial, est saisie sur tous les projets de surface commerciale dépassant un certain seuil. Je crois que c'est 400 m², mais le seuil évoluant régulièrement, je parle sous réserve. La CDAC est une commission dans laquelle la Ville a une majorité, ce qui nous a permis d'avoir cette position défavorable de la commission au projet.

Le problème est que cet avis peut être l'objet d'un appel. Le pétitionnaire, Intermarché, n'a pas manqué de faire jouer cet appel et donc de passer en CNAC, Commission Nationale de l'Aménagement Commercial qui, elle, est détenue par Bercy. Pour y avoir assisté avec M. Philippe DUCLOUX, nous pouvons témoigner que les personnes qui siègent dans cette commission sont très très éloignées du terrain, et ont une vision extrêmement dogmatique de l'organisation du marché et voient plutôt Intermarché comme apportant de la diversité commerciale, tout simplement parce que cette enseigne n'est pas encore présente au sein de l'ensemble des enseignes de supermarchés du 11^e arrondissement. C'est cette logique qui explique l'avis favorable de la CNAC, cassant donc l'avis de la CDAC.

Comme l'a dit M. Patrick BLOCHE, l'objet du projet est l'installation d'un Intermarché. Ce que le projet appelle pudiquement de la logistique urbaine, sur 400 m², c'est un projet de « drive » où l'on ne vient plus faire ses courses à pied, mais où on vient avec sa voiture, on remplit le coffre et on repart. Cette notion est totalement aux antipodes du développement et de la diversité commerciale que nous évoquions tout à l'heure. Et si nous sommes opposés à ces grandes surfaces au cœur de Paris, ce n'est pas par dogmatisme, c'est parce que nous constatons une saturation de commerces de cette nature dans nos quartiers. L'APUR en a témoigné et l'autorité de régulation de la concurrence a suivi le dossier il y a quelques années.

Le jeu qui se joue derrière est une guerre entre les grands groupes Casino et Carrefour et toutes leurs filiales. Ces grands groupes développent tous leurs gammes de supermarchés et de supérettes et se livrent une concurrence telle qu'ils ouvrent des établissements, parfois à fonds perdus, en face l'un de l'autre, tout simplement pour gagner du terrain et saturer le marché. Et évidemment les victimes de cette guerre, ce sont tous les petits commerçants parce que quand deux grandes surfaces s'ouvrent dans une même rue, face à face, il n'y a plus de place pour le boulanger, le boucher, le fromager, le poissonnier, etc. Ils vont tuer de nombreux petits commerçants. C'est la raison fondamentale de notre opposition.

Merci d'avoir rappelé les rôles respectifs de la Ville et de l'AP-HP. J'ai toujours joué cartes sur table et il me semblait important d'informer tout le monde. C'est un projet qui remonte à trois ans, je crois. Depuis que j'ai eu connaissance des projets d'Intermarché à cette adresse, j'ai demandé un rendez-vous avec M. Martin Hirsch, qui m'a été accordé. Je le dis publiquement parce que je pense que chacun doit assumer ce qu'il fait. Quelques jours avant le rendez-vous, comme il est de coutume dans ces circonstances, la secrétaire de Martin Hirsch appelle ma secrétaire en lui demandant quel serait l'objet du rendez-vous, après que le rendez-vous a été accordé. Quand il a appris le sujet, le rendez-vous a été annulé et il a été impossible de décrocher un nouveau rendez-vous par la suite. Depuis il est aux abonnés absents, donc je lui ai adressé

plusieurs courriers. Ne pas avoir le courage d'assumer ses positions et de rencontrer les élus locaux quand ce qu'on fait a des conséquences sur le terrain, je trouve cela irresponsable. Je le dis en total respect pour le travail de Martin Hirsch, mais là, c'est irresponsable et je désapprouve totalement.

Donc, comme évoqué dans certaines des interventions, il y aura d'autres étapes comme des votes au Conseil de Paris, et probablement des mobilisations citoyennes. Je ne vois que des avantages à ce que les élus soient présents aux côtés des habitants, s'ils le souhaitent évidemment, pour la mobilisation contre ce projet. Voilà où nous en sommes. Je vous propose donc de voter ce vœu et puis de poursuivre la mobilisation. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la Ville de Paris a fait de la préservation de la vitalité et de la diversité commerciale de la capitale une priorité de sa politique municipale ;

Considérant la mise en œuvre du dispositif « Paris Commerce » pour décliner cette politique sur le territoire parisien ;

Considérant que la SEMAEST, qui a historiquement été missionnée afin de lutter contre la monoactivité textile dans le 11^e arrondissement, a permis de transformer des quartiers, en particulier le 11^e, frappés par la vacance ou par la mono activité, et constitue, à ce titre, un précieux outil afin de dynamiser et diversifier l'offre commerciale pour les Parisien-ne-s ;

Considérant par ailleurs la création du GIE Commerces rassemblant les pieds d'immeubles des bailleurs, afin de participer à l'installation d'une diversité commerciale pérenne, en lien avec les mairies d'arrondissement ;

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre et d'accentuer ce travail afin de lutter, outre la vacance et la mono activité, contre l'uniformisation commerciale ;

Considérant d'autre part que l'accroissement des supérettes dans tout Paris, et spécifiquement dans le 11^e arrondissement, constitue une évolution qui tend vers une standardisation de cette diversité commerciale à laquelle les élu-e-s parisien-ne-s sont tant attachés ;

Considérant l'étude de l'APUR qui, dès 2010, avait mesuré l'implantation des groupes de la grande distribution à Paris et pointait une saturation du phénomène de la grande distribution, notamment dans le 11^e arrondissement, étude complétée depuis par d'autres travaux de l'APUR sur l'évolution du commerce entre 2014 et 2017 ;

Considérant spécifiquement le cas du 158 bis rue de la Roquette, commerce d'angle bénéficiant d'une forte visibilité et dont le bail avait été signé par le propriétaire, l'AP-HP, avec la société *OPEL*, afin d'en faire un garage ;

Considérant que la Mairie du 11^e a, dès qu'elle a eu connaissance de la fermeture du garage *OPEL*, pris l'attache de l'AP-HP afin d'ouvrir un dialogue quant au devenir de cette parcelle ;

Considérant que la Mairie du 11^e a depuis appris que l'AP-HP avait cédé le dit bail à la société *Intermarché*, qui souhaite y installer 900 m² de surface de vente et 400 m² de logistique urbaine ;

Considérant la présence dans le secteur de deux Franprix, d'un Carrefour Market (en face du 158 bis rue de la Roquette), d'un Auchan et d'un Monoprix ainsi que de nombreux commerces de bouche et d'un marché bio ;

Considérant l'avis défavorable que la Mairie du 11^e arrondissement a exprimé à deux reprises en CDAC et l'avis défavorable de la CDAC du 22 novembre 2018 sur le projet d'*Intermarché* ;

Considérant la mobilisation grandissante des riverains contre ce projet ;

Considérant le soutien apporté par la municipalité du 11^e à un projet alternatif de services de proximité offert aux habitants, par exemple un cabinet médical et d'offre de soin dentaire, soutien qui s'est d'ailleurs traduit par le vœu du 20 juin 2016 où il

était demandé, lors de la révision du PLU, que le PLOC pour un équipement de logistique urbaine soit compatible avec la création d'un équipement de santé au 158 bis rue de la Roquette ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu-e-s de l'ensemble des groupes du Conseil d'arrondissement ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris fasse tout ce qui est en son pouvoir afin que le projet d'Intermarché à cette adresse ne voit pas le jour,
- Que des négociations soient menées avec l'AP-HP afin de faire émerger un projet d'intérêt général à cette adresse.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le vœu est voté à l'unanimité.

V11201964 – Vœu contre l'installation d'un McDonald's au 19 place de la Nation (11^e)

M. le Maire : « Les vœux se suivent et peut-être se ressemblent. M. Patrick BLOCHE pour présenter le vœu contre l'installation d'un McDonald's au 19, place de la Nation. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire, de me redonner la parole. Je ne reviens pas sur l'action menée dans le 11^e arrondissement depuis bientôt 25 ans pour la diversité commerciale et artisanale. On pourrait évoquer également la diversité artisanale à travers la Cour de l'Industrie aux 37 bis rue de Montreuil, ou la Cité des Tailleurs, rappelant la volonté de maintenir l'identité du 11^e arrondissement qui s'est constituée dans le Faubourg Saint-Antoine à travers l'artisanat du bois.

Je dis ça parce que justement à cette adresse, 19, place de la Nation, il y a un commerce de meubles. Cette adresse est dans le prolongement du Faubourg Saint-Antoine et ce n'est pas par hasard s'il y a un commerce de meubles à cette adresse. C'est un commerce de meubles sur plusieurs niveaux. Puis vous l'avez constaté, la place de la Nation a été entièrement réhabilitée et végétalisée, avec plus de places pour les piétons, et c'est une magnifique réussite.

Le projet de rénovation de cette place parisienne a été porté par la Maire de Paris sous cette mandature, et nous voilà confrontés, avec M. le Maire, au projet d'implantation d'un McDonald's au 19, place de la Nation alors que vous-même, M. le Maire, comme président de la caisse des écoles du 11^e arrondissement, vous allez vous déplacer jusqu'à la vallée de la Vanne pour nous ramener dans nos cantines scolaires des lentilles, des pois chiches, des pâtes, des farines, des huiles bio pour la bonne santé de nos enfants. Et je n'évoque même pas le marché bio de la place du Père Chaillet. Et comme une vraie provocation, face à ce mieux manger que vous portez avec conviction, la malbouffe va s'installer place de la Nation. Nous sommes donc farouchement opposés à l'implantation de ce restaurant McDonald's.

Je rappelle aussi que, dans le 11^e arrondissement ou en périphérie immédiate, il n'y a pas moins de sept McDonald's, dont celui situé à l'angle du boulevard Diderot et de la rue de Reuilly, au 116

boulevard Diderot. Il y a aussi trois Burger King, dont un situé juste en face, au 4-6 avenue du Trône.

Donc c'est pour des raisons avant tout de santé publique que nous nous opposons, à travers ce vœu, à l'ouverture de ce restaurant de type fast-food en lieu et place du magasin de meubles actuel. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants m'a dit qu'il s'associait au vœu. Je donne la parole à Mme SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Nous sommes tout à fait d'accord sur l'ensemble des arguments que vous avez développés. Alors qu'on a pris conscience des effets néfastes sur la santé induites par cette nourriture pas équilibrée et très mauvaise pour les jeunes enfants et pour les jeunes adultes, il est hors de question qu'on accepte sans rien dire l'installation d'un nouveau McDo sur la place de la Nation. Il y en a déjà suffisamment dans le 11^e. Le 11^e arrondissement peut s'honorer, avec la Caisse des écoles, de faire des efforts importants pour éduquer le goût et apporter une nourriture saine aux enfants pour qu'on ne se laisse pas envahir par des restaurants de ce type qui font de l'ombre à tous les autres établissements qui peuvent nous proposer une nourriture saine et équilibrée. Quand ces établissements s'installent dans le 11^e, il faut les aider et les encourager. Donc nous demandons à être associés à ce vœu. »

M. le Maire : « Très bien. Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le groupe Écologiste votera ce vœu. Depuis longtemps, et notamment par l'action de José Bové à Millau, l'opposition des Écologiste à la malbouffe est connue, mais je m'interroge sur l'amont et l'aval de ce vœu.

En amont de ce vœu, la Ville avait-elle vraiment les pouvoirs pour prévenir cette installation de la chaîne McDonald's, et selon nous, quels seraient les leviers à mettre en place pour s'opposer en amont ?

En aval, il y a maintenant ce vœu. Ce vœu va être voté à l'unanimité et on s'en réjouit. Mais il y a l'après-vœu. Quelle suite à ce vœu ? Il va être présenté au Conseil de Paris de décembre. Avec le vœu précédent sur le supermarché de la Roquette, on a l'espoir avec l'AP-HP de faire évoluer les choses. Mais s'agissant ici de propriétaires privés, comment allons-nous véritablement pouvoir peser pour que ce McDo ne s'installe pas, et devons-nous informer et mobiliser les habitants pour qu'une intervention citoyenne s'ajoute à notre action d'élus ? Je vous pose ces questions et j'espère mieux comprendre ce qu'on va faire après. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « J'imagine que vous saurez retrouver l'essentiel de mon intervention. McDonald's est une multinationale qui cherche à uniformiser le goût. Elle s'appuie sur le travail précaire de ses salariés, sur des conditions d'exploitation qui sont absolument insupportables. Par ailleurs, ça relève d'une forme d'impérialisme culturel qui est aussi très difficilement acceptable.

Je suis à nouveau très content de constater que nous sommes tous d'accord pour dire que ce qu'on appelle la libre entreprise est en fait une façon de soumettre les populations à un certain nombre de choses dont elles ne veulent pas et elle ne nous permet pas, à l'heure actuelle, de décider collectivement de ce que nous voulons pour notre quartier.

Mme Joëlle MOREL pose des questions, elle n'y apporte pas de réponse. Peut-être que le jour où la Gauche reprendra le pouvoir dans ce pays, elle aura le courage de s'attaquer à la constitution de 1958 qui pose d'énormes problèmes, et pas simplement en termes de liberté de commerce.

Quant à la suite de la mobilisation, ce n'est pas aux élus de décréter la mobilisation populaire. Mais peut-être que nos organisations politiques respectives pourront le faire, comme elles savent le faire, dans le cadre de l'union de la Gauche à laquelle nous devrions tous nous atteler. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, je crois que les arguments ont été clairement exposés. Il s'agit d'un McDo de 400 m² quand même et il me semble évident que leur objectif est de s'installer à proximité de la future université quand elle ouvrira ses portes et donc de capter la clientèle étudiante.

Je m'associe pleinement aux propos de Mme SPINNEWEBER et de tous les intervenants sur la nécessité d'éduquer au goût et particulièrement les jeunes. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la diversité constitue l'une des spécificités du tissu commercial parisien, dont elle fait par ailleurs la richesse ;

Considérant que la politique menée par la Ville de Paris, via l'ensemble des dispositifs mis en œuvre en faveur du commerce sur le territoire parisien, vise à maintenir cette diversité, sinon l'enrichir en proposant des offres innovantes ;

Considérant les engagements de la Maire de Paris pour, d'une part, préserver l'esprit du Faubourg Saint-Antoine et ses cités artisanales, notamment le 37 bis rue de Montreuil et la cité des Taillandiers, faubourg où l'ébénisterie et la menuiserie tenaient une part prépondérante ;

Considérant les engagements de la Maire de Paris pour, d'autre part, rénover 7 places parisiennes sous cette mandature, dont la place de la Nation, inaugurée cet été, qui a été radicalement transformée au bénéfice des Parisien-ne-s, leur proposant un cadre de vie sensiblement amélioré et qualitatif ;

Considérant la parcelle du 19 place de la Nation, emprise située dans le prolongement direct du Faubourg Saint-Antoine et directement sur la place de la Nation rénovée et qui, pendant de très longues années a accueilli, dans la pure tradition faubourienne, un commerce de meuble sur plusieurs étages ;

Considérant l'engagement de la municipalité du 11^e arrondissement qui a mis en place un dispositif d'approvisionnement en circuit-court pour que les enfants qui déjeunent dans les cantines de l'arrondissement bénéficient d'aliments produits par les agriculteurs de la Vallée de la Vanne (lentilles, pois chiches, pâtes, farines, huiles....), et plus globalement son engagement en faveur d'un mieux manger (marché bio place du Père Chaillet) ;

Considérant le projet de l'indivision propriétaire du 19 place de la Nation qui, sans avoir jamais échangé avec la mairie d'arrondissement sur le devenir de ce commerce, a contractualisé avec McDonald's France pour l'ouverture d'un restaurant de type fast-food en lieu et place du magasin de meuble actuel ;

Considérant qu'il existe déjà, dans le 11^e arrondissement ou en périphérie immédiate, pas moins de 7 McDonald's, dont celui situé à l'angle du boulevard Diderot et de la rue de Reuilly, au 116 boulevard Diderot ; mais aussi 3 Burger King, dont un situé juste en face, au 4-6 avenue du Trône ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu-e-s de l'ensemble des groupes du Conseil d'arrondissement ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris fasse tout ce qui est en son pouvoir afin que le projet d'implantation d'un restaurant McDonald's à cette adresse ne voit pas le jour.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201965 – Vœu relatif à la programmation d'une réunion d'information concernant « la réorganisation du centre de données informatiques – data center – 65 rue Léon-Frot »

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL a la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Ce vœu s'inscrit dans le prolongement de la question adressée au Maire par le groupe Écologiste en juin dernier.

Vous aviez bien voulu apporter quelques éléments de réponse, mais qui ne sont pas aujourd'hui à la hauteur des enjeux et des inquiétudes qui s'expriment de plus en plus dans ce quartier de la rue Léon Frot.

En effet, depuis septembre, les riverains de cette rue subissent les conséquences d'un très grand chantier qui n'était pas annoncé. L'installation d'une immense grue pendant plusieurs jours, la création d'une fosse de centaines de m³ pour stocker du fioul, les nuisances sonores importantes et l'ébranlement des murs des immeubles proches n'avaient pas été annoncés.

La présence d'équipes de gardiennages et de vigiles autour de ce chantier laisse supposer qu'il existe des risques. Et en effet les risques existent, puisque nous avons affaire à un chantier qui consiste à la réorganisation d'un centre de données informatiques plus communément appelé data center.

Ce site est le prolongement d'un site existant boulevard Voltaire. Même si nous savons tous ici combien nos modes de vie sont aujourd'hui tributaires de l'informatique, cela ne nous donne pas l'autorisation, en tant qu'élus, de minimiser les conséquences d'un tel chantier.

La réunion d'information organisée par la société KDDI le 17 avril dernier n'avait pas répondu aux questions des six personnes présentes, puisque l'objet de cette réunion était exclusivement la présentation d'un jardin sur le toit.

Toutes les questions concernant le data center et le chantier avaient été balayées par la société KDDI. Il est donc temps, M. le Maire, d'organiser une réunion publique d'information et d'échange avec l'ensemble des partenaires avant la fin de l'année pour obtenir la transparence de ce chantier. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Patrick BLOCHE va vous répondre. »

M. BLOCHE : « Ça me permettra peut-être de vous donner des informations et qui amènera donc à ce que les interventions qui suivront prennent en compte ces informations.

C'est un dossier que nous connaissons bien avec M. le Maire, puisque nous nous sommes rendus sur place il y a déjà un certain temps. Nous y avons examiné très précisément la demande qui

avait été faite d'un permis de construire à cette adresse pour y installer ce qu'on appelle un data center. Le Maire du 11^e et moi-même avons beaucoup insisté et obtenu du pétitionnaire KDDI :

- que l'aspect patrimonial du bâtiment situé rue Léon Frot soit conservé. C'est un bâtiment tout à fait remarquable de l'identité du 11^e arrondissement.
- que le toit soit végétalisé. Mme Joëlle MOREL vient d'y faire référence explicitement.
- que soit réalisée une étude de faisabilité de récupération de chaleur pour réchauffer des bâtiments avoisinants, et principalement l'immeuble de logements sociaux mitoyen situé au 16 rue de Belfort. Il a précédemment fait l'objet de la délibération 2019 DLH 349 et va donc être un bâtiment de logement social qui sera géré par ELOGIE-SIEMP. J'évoque ce système de récupération de chaleur parce que c'est une démarche très écologique que vous avez portée vous-même, M. le Maire.

Nous avons émis le souhait que toutes ces demandes soient prises en compte, ce qui a été le cas, et un permis de construire a été délivré en février 2019. Comme je veux être totalement transparent et clair, et vous donner toutes les informations, je veux que vous sachiez que nous examinons actuellement avec M. le Maire, avec l'attention souhaitée, un permis de construire modificatif. C'est l'historique de ce dossier.

Nous avons effectivement reçu deux saisines de riverains au début de ce mois. Des sujets d'inquiétude des riverains et des riveraines ressortaient principalement la question du bruit que vont générer les ventilateurs et la question de la présence de cuves de fioul.

Sur la présence de cuves de fioul, je voudrais vous indiquer que leur présence est motivée par le fait qu'il y a différents types de bâtiments (hôpitaux, pompiers, banques et justement data center) qui, pour pallier à d'éventuelles coupures d'électricité, veulent s'offrir la possibilité d'avoir des groupes électrogènes. Et ces groupes électrogènes sont alimentés au fioul.

De ce fait, je voudrais vous dire sur ce point qui peut interpeller qu'il y avait auparavant des cuves de fioul – elles ont été enlevées depuis –, puisqu'à l'adresse que nous évoquons, il y avait une banque de la BNP. Ses cuves de fioul présentaient alors des risques évidents et un réel danger, notamment en cas d'incendie. Les nouvelles cuves de fioul présenteront une avancée tout à fait décisive en termes de sécurité.

M. le Maire a souhaité qu'il puisse y avoir une réunion, où la Mairie du 11^e sera médiatrice, permettant d'associer les riverains pétitionnaires d'un côté et la société KDDI de l'autre, porteur de ce projet data center, pour qu'il y ait des réponses précises qui soient apportées aux inquiétudes des riveraines et des riverains.

Cette réunion va avoir lieu très prochainement, au début du mois de décembre, elle est en train d'être fixée. De ce fait, nous avons évidemment l'objectif de pouvoir à cette occasion répondre à toutes les inquiétudes des riveraines et des riverains, qui ont réagi très positivement à cette initiative de M. le Maire et qui n'ont jamais été, à aucun moment, en demande d'une réunion publique.

Voilà tous les éléments que je souhaitais vous apporter qui fait que nous avons été proactifs – si j'ose dire – sur ce dossier. En conséquence, puisqu'il n'y a pas de demande de réunion publique, on demande que le vœu soit retiré. Les riveraines et les riverains qui nous ont saisis obtiendront dans les tout prochains jours satisfaction à leur demande. C'est un projet, vous l'avez compris, totalement privé. »

M. le Maire : « C'est important de le souligner effectivement. Mme Joëlle MOREL, votre réponse ? »

Mme MOREL : « Merci pour toutes ces indications. Je pense qu'il est bien que vous puissiez organiser une réunion de travail avec les personnes tout particulièrement concernées, celles qui sont les plus proches de ces data center. Néanmoins, je pense qu'aujourd'hui une réunion publique est nécessaire, donc je maintiens le vœu. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « M. Patrick BLOCHE nous a appris - il l'a montré encore maintenant - la nécessité de toujours faire l'historique des dossiers que nous traitons. Il y a une histoire récente de cette parcelle qu'il n'a pas traitée : quand l'abandon de la parcelle par la BNP, qui y réalisait la fabrication de ses carnets chèques, a été manifeste, j'avais ici même défendu un vœu pour que la Ville préempte la parcelle et réalise du logement social. Ça n'a été possible que sur la partie qui donne sur la rue de Belfort, notamment parce que sur la partie rue Léon Frot, des considérations patrimoniales (préservation du bâti en briques) aurait fait qu'une opération de construction de logements sociaux aurait produit un faible nombre de logements par rapport à la taille de la parcelle qu'il aurait fallu acheter. Je ne rentre pas dans les détails.

Mais de ce fait, dès la défense de ce vœu, dès la discussion que nous avons eue ici-même sur ce vœu, nous savions que le voisin situé boulevard Voltaire, le data center, avait l'intention de racheter et d'étendre son data center. Dès ce moment-là, nous savions qu'il y aurait un énorme chantier, contrairement à ce qu'a indiqué Mme Joëlle MOREL.

Je ne reviens pas sur la nécessité de ces équipements, pour exposer la question du fait que le réseau internet est totalement privé alors que bien d'autres réseaux, comme les réseaux d'eau, les réseaux d'électricité et les réseaux gaz, sont eux publics. Ce sont des choix qui ont été faits dans les années 90.

Par contre, je pose la question, peut-être avec un peu de malice, à ma collègue Joëlle MOREL : si elle estime que ce chantier pose problème et qu'il est dangereux, pourquoi ne s'y est-elle pas opposée physiquement, comme elle a su le faire contre la construction de logements sociaux, de gymnase et d'un centre de valorisation des encombrants, tout équipement public, bien utile et bien nécessaire ? »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Juste une précision, on pourrait demander aux organisateurs de ce dispositif de data center de faire au minimum un data center écologique. Cela existe. Puisqu'il faut produire beaucoup d'énergie pour refroidir ces matériels qui produisent beaucoup de chaleur, il existe maintenant un système de courants d'air qui sont naturels et qui permettent de circuler et de réduire la température. Par ailleurs, s'il y a de la chaleur, on pourrait aussi la récupérer pour chauffer d'autres locaux. Au moins, ça aurait cette vertu. »

M. le Maire : « C'est peut-être un petit moment de distraction de votre part, parce que je crois que M. BLOCHE avait justement évoqué ce point, mais on va revenir dessus. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « C'est juste un commentaire de notre vote. À partir du moment où on demande une réunion publique pour discuter des nuisances et des difficultés rencontrées par

les riverains, je pense que c'est tout à fait souhaitable. Vous dites que c'est déjà prévu, donc on votera ce vœu. Ce qui n'empêche pas qu'on trouve que l'installation dans le 11^e de ce data center a du sens. J'avais cru comprendre que la chaleur émise par ce data center, qui est très importante, va être récupérée et va servir à chauffer des logements sociaux à proximité. Donc je pense que ce n'est pas un mauvais choix en soi.

Par contre, il faut discuter des nuisances avec les riverains et je suis tout à fait pour une ouverture d'une discussion. Puisque le groupe Écologiste maintient ce vœu, nous le voterons dans cet esprit-là. »

M. le Maire : « Bien. M. Patrick BLOCHE »

M. BLOCHE : « Je pense, tout du moins par rapport aux interventions et la nature des interventions de la plupart de nos collègues, que notre position est assez comparable sur ce projet en tant que tel.

Je remercie Mme Nicole SPINNEWEBER d'avoir été attentive et d'avoir noté cette démarche écologique chère à Jean-Pierre CORSIA, et à la demande du Maire du 11^e, qui est la mise en place d'un dispositif de récupération de chaleur. Ce dispositif est aujourd'hui conçu de manière conservatoire en attendant que l'immeuble de logements sociaux qui a fait l'objet de la 2019 DLH 349 soit construit.

M. Adrien TIBERTI, je suis désolé de ne pas avoir rendu à Adrien TIBERTI ce qui appartenait à Adrien TIBERTI. Effectivement, quand la BNP a décidé de partir, il y aurait pu avoir préemption de la parcelle. Mais en l'occurrence – vous l'avez indiqué vous-même – il y a un bâtiment tout à fait remarquable qui donne sur la rue Léon Frot, qui est un bâtiment style halles, en briques, de toute beauté qu'il était nécessaire de conserver. C'est la raison pour laquelle on a essayé de combiner à la fois l'argument patrimonial de la conservation de ce bâtiment Léon Frot et l'objectif de la construction de logements sociaux au 16 rue de Belfort.

Donc pourquoi être plus royaliste que le roi ? Je sais bien que la première réunion publique n'a pas connu un succès en termes de présence, mais les riveraines et les riverains demandent à pouvoir rencontrer, à poser un certain nombre de questions et à faire part d'un certain nombre d'inquiétudes. Pour avancer sur ce dossier, nous avons pris l'initiative d'une réunion qui aura lieu début décembre et où la Mairie du 11^e s'est portée volontaire pour être médiatrice. À mon avis, ce type de réunion de médiation sera beaucoup plus productif qu'une réunion publique, surtout en période préélectorale. Mais encore faut-il savoir quel est l'objectif recherché : est-ce la campagne électorale à venir ou l'intérêt des riveraines et des riverains ?

Nous avons choisi l'intérêt des riveraines et des riverains, d'où cette demande réitérée de retrait du vœu. »

M. le Maire : « Le vœu étant maintenu ? »

M. BLOCHE : « Je pense qu'il eut pu être modifié au moins en demandant à ce qu'il y ait une réunion avec les riveraines et les riverains sans que le mot « réunion publique » ne soit utilisé en tant que tel. »

M. le Maire : « Est-ce que l'amendement de Patrick BLOCHE vous sied, sachant qu'il y a déjà eu une réunion publique, avec six personnes. »

M. BLOCHE : « Si vous voulez, Joëlle MOREL, on pourrait amender la demande de la manière suivante : « *qu'une réunion d'information et d'échanges permettant d'obtenir toute la transparence sur ce projet soit organisée avant la fin de l'année 2019* ». Une fois qu'on a dit ça, je pense qu'on a tout dit et on évite toute exploitation politique qui serait dommageable. De plus, je pense que ça risque de crispier inutilement la société KDDI et du coup, de ne pas les amener à bouger sur ce dossier. C'est l'objectif que nous voulons atteindre début décembre avec les riveraines et les riverains.

Donc j'ai simplement un petit amendement qui est d'enlever le terme « *public* ». À ce moment-là, il n'y a aucun problème pour voter ce vœu bien sûr, M. le Maire. »

Mme MOREL : « Est-ce que les élus seront invités à cette réunion ? »

M. BLOCHE : « Sans problème. »

Mme MOREL : « Est-ce que vous vous engagez à nous inviter ? »

M. le Maire : « Oui. »

M. BLOCHE : « Mais oui, bien sûr. »

Mme MOREL : « Oh oui, bien sûr. Merci alors »

M. BLOCHE : « Pourquoi ? Ça veut dire quoi Mme MOREL « bien sûr » ? »

M. le Maire : « Non c'est bon. On fait comme ça. »

M. BLOCHE : « J'ai toujours associé au maximum nos collègues élus. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Donc le vœu ainsi amendé est mis aux voix.

Pour la complète information de tout le monde, je précise que le projet inclut :

- 700 m² de toitures végétalisées, ce qui est quand même une surface non négligeable,
- le dégagement de l'immeuble patrimonial qui est préservé, ce qui n'est pas négligeable non plus,
- la récupération de chaleur pour chauffer l'immeuble de logement social situé au 16 rue de Belfort. Comme la chaleur produite peut chauffer plus, ils ont dimensionné la station d'échange thermique pour permettre de la raccorder à d'autres copropriétés qui souhaiteraient se raccorder.

J'ajoute que ces trois points ont été établis à notre demande et le dossier a avancé sur ce sujet. C'est pourquoi M. Patrick BLOCHE était très soucieux de garder KDDI dans une logique de dialogue qui permet de faire améliorer le projet plutôt que d'aller dans un affrontement frontal qui risquait de tout faire tomber. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la réunion publique du 17 avril dernier, nommée je cite « data center du 65 rue Léon Frot », dans le calendrier municipal qui avait été transmis aux élu·e·s ;

Considérant cette réunion qui a regroupé à la Maire du 11^e seulement 6 personnes ;

Considérant l'organisation de cette réunion animée exclusivement par la société KDDI France, filiale du groupe japonais KDDI ;

Considérant que l'objet de la réunion était uniquement la présentation d'un jardin sur le toit de l'immeuble du 65 rue Léon Frot et que les questions des riverains concernant « la création du centre de données informatiques et son impact sur l'environnement » n'ont pas trouvé de réponse ;

Considérant la question orale que le groupe écologiste avait adressée le 3 juin dernier lors du conseil d'arrondissement et les éléments de réponses que M. le Maire a bien voulu apporter ;

Considérant les inquiétudes des riverains qui sont grandissantes, face aux travaux importants qui ont eu lieu depuis septembre : installation d'une immense grue pendant plusieurs jours dans la rue Léon Frot, fosse de plusieurs m³ pour stockage de fuel, nuisances sonores ;

Considérant la présence en permanence d'équipe de gardiennage et de vigiles autour du chantier qui laisse supposer qu'il existe des risques ;

Considérant l'absence d'information de ce chantier y compris aux copropriétés avoisinantes ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL et des élu-e-s du groupe Europe Écologie – Les Verts ;

EMET LE VŒU :

Qu'une réunion d'information et d'échanges permettant d'obtenir toute la transparence sur ce projet soit organisée avant la fin de l'année 2019.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201966 – Vœu relatif au rétablissement de la tranquillité rue Mercœur et quartier Léon Frot / Folie Renault

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT devait présenter le dossier. Mme SPINNEWEBER, vous le présentez ? »

Mme SPINNEWEBER : « Oui. En l'absence de Jacques LEFORT qui était obligé de nous abandonner, je vais présenter ce vœu :

Considérant les problèmes récurrents posés par la présence de bandes de jeunes individus bruyants stationnant devant la MJC du 4 rue Mercœur depuis de nombreuses années ;

Considérant les préjudices importants pour la MJC ainsi que pour les familles : celles-ci peuvent hésiter fortement à y amener leurs enfants du fait de ce comité d'accueil peu avenant et du nuage de cannabis que parfois leurs enfants sont obligés de traverser ;

Considérant que ces bandes génèrent des bruits intolérables pour le voisinage lorsqu'ils restent tardivement dans la zone, et plus encore lorsqu'ils s'adonnent à des courses de scooters à contresens dans la rue Mercœur, allant jusqu'à arrêter les voitures pour permettre leurs rodéos ;

Considérant que ces jeunes sont eux-mêmes en danger, étant donné l'importante consommation de stupéfiants auxquelles ils s'adonnent ;

Considérant que depuis le 15 septembre 2015, il y a 4 ans, les élus du groupe d'Union de la droite et du centre avaient alerté le Conseil municipal sur le problème grave en formulant trois propositions concrètes, que l'une d'entre elles, rejetée à l'époque par la majorité, a été mise en œuvre 4 ans plus tard : le retrait cet été du garage de deux-roues situé devant la MJC où stagnaient les bandes ; et qu'il est regrettable que la prise de conscience par la Mairie de la nécessité d'agir soit toujours aussi tardive ;

Considérant que ces problèmes sont allés en s'amplifiant avec des mesures policières mises en place autour du square de la Roquette, déportant les bandes vers la MJC Mercœur ;

Considérant qu'il s'avère que seule une demi-douzaine d'individus pose problème, la dizaine d'autres étant des personnes que la MJC peut accompagner ;

Considérant que les nuisances de cette zone s'étendent aussi à l'extrémité de la rue Mercœur : les carrefours du quartier Folie Regnault / Léon Frot / Maillard / Vacquerie sont des plateformes d'échanges de stupéfiants notoirement connus, alors qu'on trouve à cet endroit de nombreux lieux fréquentés par le public : le bureau de Poste, les ateliers de la Ville de Paris, etc. ;

Considérant que les élus Les Républicains rappellent à nouveau que la sécurité et la tranquillité sont des droits pour chaque citoyen, et que les assurer sont un devoir pour la municipalité ;

Je noterais également que les parents s'émeuvent, les parents des enfants, des jeunes collégiens qui fréquentent le collège Alain Fournier s'émeuvent du fait que les plus jeunes, en particulier, sont un peu inquiets de passer au travers de ces bandes et donc font un grand détour pour ne pas passer devant Mercœur avant d'aller au collège. C'est quand même un petit peu dommage que les jeunes enfants soient obligés de prendre des détours pour éviter des difficultés réelles ou supposées de leur part.

Sur proposition de Jacques LEFORT, les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre émettent le vœu :

- que le Maire du 11^e explique pourquoi ces bandes sont encore là, et quel est le résultat du travail de l'association en charge de la médiation ;
- que la Mairie de Paris demande à la police et à la justice des mesures d'interdiction de paraître devant la MJC Mercœur pour la demi-douzaine de meneurs, comme cela a été fait autour du square de la Roquette ;
- que dans l'attente, les passages réguliers de policiers du commissariat soient doublés par la mobilisation des agents de la DPSP de la Ville de Paris ;
- que le quartier Mercœur / Folie-Regnault soit débarrassé de ces nuisances : spots bruyants et trafics de drogues dangereux. »

M. le Maire : « M. Stéphane MARTINET. »

M. MARTINET : « Nous partageons bien entendu le constat et nous sommes relativement actifs sur le sujet, puisque ne pas l'être serait quand même assez coupable de notre part étant donné la prégnance des problèmes qui se posent dans cette zone, dans ce quartier.

Il faut souligner quand même que la situation dans ce secteur fait l'objet d'une mobilisation importante de notre part, des pouvoirs publics et des partenaires. Ni la police ni la Mairie n'ont attendu les vœux de l'opposition pour se mobiliser. Évidemment, nous sommes extrêmement attentifs à ce que peuvent nous dire les habitants et la MJC, et on avait déjà fait état de cela en juin dernier.

On peut rappeler que cette situation fait l'objet d'un suivi tout particulier, à la fois de la Préfecture, du Parquet, de la Ville de Paris, de la Mairie du 11^e, de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES), de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP), et des acteurs de la prévention, dont le club de prévention Olga Spitzer. Il s'agit de mener des actions tant sur le volet sécuritaire et pénal, que sur la prévention de la délinquance et d'assurer l'accompagnement socioéducatif.

Quelles sont les actions que nous avons engagées ? Dans la continuité des actions engagées en 2017 pour le square de la Roquette et ses abords, le Parquet et le commissariat continuent à collaborer de façon étroite. C'est ainsi que des interdictions de paraître – comprenant la rue Mercœur – ont d'ores et déjà été prononcées.

Il faut peut-être rappeler que la Mairie en formule très régulièrement le souhait, et pas plus tard que jeudi dernier par exemple, lors de la réunion semestrielle avec le procureur à laquelle je représentais le Maire, il a été demandé que des interdictions de paraître soient prononcées. Ces dernières s'inscrivent dans le cadre d'une procédure judiciaire. On connaît les résultats sur le square de la Roquette, où la tension a baissé en quelques jours. En presque un mois, les choses avaient fortement baissé et depuis, on n'a jamais retrouvé un niveau de tension comme on en connaissait avant. Donc c'est une procédure relativement efficace.

Ceci étant, on ne peut pas présumer de la façon dont le juge va décider d'une sanction ou pas dans le cas où certains des éléments sur la zone dérivent, et c'est là un des problèmes que l'on a : soit il n'y a pas de peine prononcée, soit les peines sont très courtes et on a un retour très rapide des impétrants sur le quartier, et le cycle reprend malheureusement.

Le contrôle ou la répression est une chose, mais ça ne serait pas efficace s'il n'y avait pas de volet prévention. Donc le 11^e arrondissement mène une Cellule d'Échange Nominatif sur les Mineurs en Difficulté, autrement appelée CENOMED, où les situations de mineurs du secteur sont évoquées très régulièrement dans des réunions qui se tiennent à peu près tous les mois et demi en mairie.

Derrière, les services sociaux sont engagés pour mener des actions auprès des familles de ces jeunes. Ces jeunes ne sont pas des jeunes qui relèvent de la justice, ce sont des jeunes dont on s'inquiète de l'évolution et que nous estimons devoir être pris en charge par les services sociaux, qui prennent donc contact avec la famille de façon à les prendre en charge et les accompagner pour éviter qu'ils ne tournent mal, comme on dit.

Il faut quand même dire que ces actions de prévention ont leur limite, y compris pour les travailleurs sociaux du club de prévention, parce que vous avez des familles qui refusent le contact et les aides. Mais on ne perd jamais espoir. On essaie notamment de passer par les familles qui vivent dans l'environnement de cette famille particulière pour essayer de les amener à accepter les échanges. Je dois avouer que tout compte fait, ça se passe plutôt bien. Les cas extrêmement rétifs sont extrêmement rares et isolés.

Il va de soi que tout cela est également fait en coordination avec la police nationale, qui passe extrêmement régulièrement dans cette rue Mercœur, dans la rue Auguste Laurent qui va jusque dans le jardin. La police a la possibilité d'entrer dans l'habitat social qui se trouve en face de la MJC, puisque le bailleur a donné une réquisition permanente.

Vous avez la DPSP qui intervient pour protéger la MJC et qui intervient dans le jardin Allemane qui se trouve derrière. Il est vrai qu'on y trouve des choses malheureusement. Je rappelle que la lutte contre les stupéfiants relève de la police nationale. Donc la police nationale fait son œuvre, enquête, remonte les filières éventuellement, et lorsqu'il doit y avoir répression, il y a répression. On ne va pas aller dire de façon inconséquente que la police ne fait pas son travail. Elle est très régulièrement sollicitée par le Maire, soit oralement soit par écrit, puisque le Maire contacte le Préfet ou le commissaire de police dès qu'il est porté à sa connaissance des choses qui se vérifient.

Enfin, il faut aussi noter l'action du Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) sur le 3-15 rue Mercœur. Le GPIS est un organisme qui assure la sécurité du logement social dès lors que le bailleur en fait la demande. D'ailleurs, ce GPIS a réorganisé ses interventions et mène de plus en plus d'initiatives.

On ne va pas dire que tout va bien, que le monde est parfait et que les choses vont pour le mieux dans le meilleur des mondes, on n'a jamais été dans cette posture. Néanmoins, la situation reste quand même sous contrôle. La preuve, vous êtes capable de dire qu'il n'y a qu'une dizaine d'individus. Vous imaginez bien que la police les connaît et que les dossiers sur ces individus sont suivis par la police. Dès lors qu'elle a suffisamment d'éléments pour envoyer ces jeunes gens indécents vers la justice, elle le fait.

Tout ça est parfois malheureusement trop lent. On en est bien conscient pour les habitants, mais nous ne sommes pas sans agir, sans être présents, et nous sommes surtout réactifs dès lors que nous sommes sollicités. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas de demande d'intervention. Mme SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Nous ne disons pas que vous ne faites rien et que la police ne fait rien, mais c'est quand même d'autant plus dommage qu'un nombre relativement faible d'individus empoisonne la vie d'un quartier, met à mal le travail important que fait la MJC, provoque des nuisances pour l'environnement et effarouche les jeunes enfants qui vont au collège. Ce sont quand même des nuisances importantes auxquelles il faut faire attention.

Je pense aussi que, sans arriver à des résultats définitifs, il faut aussi faire attention aux petits détails qui pourraient être pris en compte très rapidement. On m'a signalé par exemple qu'un riverain a signalé au site *DansMaRue* qu'il y avait un problème d'éclairage sous le porche pour l'entrée dans le jardin derrière la MJC. À la suite du message posté en septembre, il a eu tout de suite une réponse du site pour lui dire que ce n'était pas de leur compétence et que, moyennant quoi, il classait le dossier. Que ce ne soit pas de leur compétence, certes. Je pense qu'on pourrait quand même au niveau de la Mairie de Paris transmettre un peu l'information.

Améliorer l'éclairage, quand on sait qu'il y a des difficultés dans un secteur, doit être une priorité qui ne coûte pas très cher. Ce sont des petits moyens aussi pour montrer aux riverains qu'on s'occupe d'eux et qu'on suit quand même leurs demandes. »

M. le Maire : « Effectivement, il ne faut pas laisser ces petits tracas de l'espace public sans réagir et je déplore la réponse qui a pu être faite à cette personne. Nous allons reprendre ce point pour régler ça.

Avec M. Stéphane MARTINET, nous avons été amenés à demander des travaux, notamment sur l'entrée de la MJC, pour éviter l'effet d'auvent sous lequel s'abritent ces bandes et qui leur permet de se protéger, y compris quand il pleut. Donc les portes et les grilles ont été reprises pour que ce dispositif soit mieux fait. Il y a eu tout un travail avec Paris Habitat d'ailleurs qui a quand même permis – je parle avec une grande prudence étant donné le contexte – d'améliorer la situation au sein de la résidence de Paris Habitat.

On est sur un phénomène qui est complexe, comme l'a expliqué Stéphane MARTINET. On essaie de jouer sur tous les tableaux, qui nous apparaissent en tout cas, avec tous les acteurs.

Vous évoquiez dans votre vœu la situation au carrefour de la rue Léon Frot et Folie Regnault, notamment à l'endroit de la pharmacie. Il n'est pas possible de rentrer dans le détail pour permettre à la procédure en cours d'avoir toutes ses chances, mais un travail est en cours avec l'ensemble des acteurs, notamment la justice, pour permettre d'apporter une réponse durable et la tranquillité à ce carrefour. Toutes les options sont évoquées, mais je ne peux pas en dire davantage pour donner toutes ses chances à la procédure qui est en cours.

Donc on est totalement mobilisés sur ce sujet, qui est d'une grande complexité et sur lequel on est résolu à avancer et à progresser comme nous avons réussi à le faire sur la Roquette.

M. Stéphane MARTINET, quel est l'avis de l'exécutif étant donné les réponses qui ont été apportées ? »

M. MARTINET : « Je dirais un retrait, parce qu'on est quand même mobilisés, vous le savez, et votre réponse à notre réponse montre qu'en fait on est convergents. Faites comme vous voulez. Nous, on demanderait un retrait. S'il n'y pas de retrait, on vote contre. »

Mme SPINNEWEBER : « Nous maintenons ce vœu parce que même s'il y a eu des avancées, il y a encore de nombreuses difficultés et il faut que la municipalité ait bien présent à l'esprit qu'il faut poursuivre tout le travail qui est fait et l'améliorer. »

M. le Maire : « Il me semblait que les réponses que nous vous avons apportées dans le détail en témoignaient, et apportent une réponse au premier point de votre vœu.

Le deuxième point, c'est que des mesures d'interdiction de paraître soient prises. Stéphane MARTINET vous l'a dit, elles sont demandées. Donc vous demandez que nous le demandions, nous l'avons déjà demandé au procureur en personne et il y en a déjà qui sont prises. Ce n'est pas fini, mais c'est en cours.

Vous demandez que dans l'attente, des passages de la DPSP et de la police soient fait ; c'est le cas aujourd'hui. Et vous demandez que le quartier soit débarrassé de ces nuisances ; nous partageons ce vœu bien évidemment.

Mais on ne peut pas voter un vœu qui demande des choses qu'on fait déjà. Donc malheureusement nous allons voter contre, tout en restant mobilisés et en partageant le diagnostic que vous posez. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les problèmes récurrents posés par la présence de bandes de jeunes individus bruyants stationnant devant la MJC du 4 rue Mercœur depuis de nombreuses années ;

Considérant les préjudices importants pour la MJC ainsi que pour les familles : celles-ci peuvent hésiter fortement à y amener leur enfant du fait de ce comité d'accueil peu avenant, et du nuage de cannabis qu'il faut parfois que leurs enfants traverse ;

Considérant que ces bandes génèrent des bruits intolérables pour le voisinage lorsqu'ils restent tardivement dans la zone, et plus encore lorsqu'ils s'adonnent à des courses de scooters à contre sens dans la rue Mercœur, allant jusqu'à arrêter les voitures pour permettre leurs rodéos ;

Considérant que ces jeunes sont eux-mêmes en danger, étant donné la quantité de consommation de stupéfiants auxquelles ils s'adonnent ;

Considérant que déjà le 15 septembre 2015, il y a 4 ans, les élus du groupe d'Union de la droite et du centre avaient alerté le conseil municipal sur ce problème grave en formulant trois propositions concrètes, que l'une d'entre elles, rejetée à l'époque par la majorité, a été mise en œuvre 4 ans plus tard : le retrait cet été du garage deux roues situé devant la MJC où stagnaient les bandes ; et qu'il est regrettable que la prise de conscience par la mairie de la nécessité d'agir soit toujours aussi tardive ;

Considérant que ces problèmes sont allés s'amplifiant avec les mesures policières mises en place autour du square de la Roquette, déportant les bandes vers la MJC Mercœur ;

Considérant qu'il s'avère que seule une demi-douzaine d'individus pose problème, la dizaine d'autres étant des personnes que la MJC peut accompagner ;

Considérant que les nuisances de cette zone s'étend aussi à l'extrémité de la rue Mercœur : les carrefours du quartier Folie-Regnault / Léon Frot / Maillard / Vacquerie sont des plateformes d'échanges de stupéfiants notoirement connues, alors qu'on trouve à cet endroit de nombreux lieux fréquentés du public : un bureau de poste, des ateliers amateurs de la Ville de Paris, etc. ;

Considérant que les élus les Républicains rappellent à nouveau que la sécurité et la tranquillité est un droit pour chaque citoyen, et que l'assurer est un devoir pour la municipalité ;

Sur proposition de M. Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- Que le Maire du 11^e explique pourquoi ces bandes sont encore là, et quel est le résultat du travail de l'association en charge de la médiation ;
- Que la Mairie de Paris demande à la police et à la justice des mesures d'interdiction de paraître devant la MJC Mercœur pour la demi-douzaine de meneurs, comme cela a été fait autour du square de la Roquette ;
- Que dans l'attente, les passages réguliers des policiers du commissariat soient doublés par la mobilisation des agents de la DPSP de la Ville de Paris ;
- Que le quartier Mercœur – Folie-Regnault soit débarrassé de ces nuisances : spots bruyants et trafics de drogues dangereux

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. Je vous remercie. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201967 – Vœu relatif à la reconquête des trottoirs du 11^e arrondissement par le piéton parisien

M. le Maire : « Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Considérant les contraintes qui pèsent sur les piétons parisiens, condamnés à trébucher sur les trous mal rebouchés, à louvoyer entre les chaises de bistrot envahissantes, à esquiver des trottinettes féroces et véloce ;

Considérant que ces obstacles permanents sont un frein à la flânerie qui a de tout temps fait le charme de Paris : les familles et leurs poussettes, mais aussi les personnes âgées et leur canne, ne se sentent plus accueillies au sein d'un espace public que la Mairie se targue d'avoir reconquis sur la voiture, mais finalement sans le rendre aux piétons ;

Considérant que les élus Les Républicains du 11^e arrondissement ont déjà formulé des propositions concrètes pour certaines de ces nuisances :

- le 25 juin 2019, pour les chantiers mal coordonnés et les trous dans les chaussées : reprendre en main par les services de la Ville la remise en état des trottoirs après travaux, de façon à ce qu'elle soit faite rapidement, complètement et proprement ;
- le 3 juin 2019, pour la limitation des trottinettes électriques sur les trottoirs : sensibilisation à la bonne conduite, verbalisation, géolocalisation et limitation de stationnement ;

Considérant le nombre grandissant d'occupations des trottoirs par les clients des restaurants pose à la fois un problème de circulation des piétons, souvent contraints de descendre de la chaussée, et de nuisances sonores pour les riverains ;

Considérant malgré les 14 propositions formulées par les élus Les Républicains du 11^e le 30 septembre 2015 pour lutter contre les nuisances dans le quartier festif d'Oberkampf, le problème reste inchangé ;

Considérant qu'il semble même s'étendre, par exemple un karaoké rue de la Folie Regnault, un restaurant qui privatise le trottoir rue Popincourt (avec des plots « pour protéger les clients » !), et même des magasins de réparation de téléphones qui se mettent à déborder sur la rue Voltaire... ;

Ce qui n'est pas mentionné, mais je cite également les demandes des habitants du quartier Belleville/Saint-Maur et notamment tous les aspects sur ce domaine-là qui avaient été exposés lors de la réunion de la plénière du quartier Belleville le 13 juin 2019.

Donc nous émettons le vœu :

- que la Mairie du 11^e prenne conscience de la nécessité de redonner au piéton parisien l'usage de sa ville, en retransformant les trottoirs en lieux de passage ;
- que les attroupements sur les trottoirs et autres débordements de terrasse fassent l'objet d'une vigilance et d'une réactivité accrue des agents de la Ville de Paris (les 3500 agents de la DPSP), avec verbalisation accrue au besoin, afin qu'aucun habitant du 11^e n'ait à descendre sur la route pour finir son trajet ;
- qu'une campagne de grande ampleur de finalisation des trottoirs soit menée avec les équipes de la Ville pour permettre à nos rues de retrouver leur plénitude idéale et leur esthétique digne de la capitale de la France.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Pierre JAPHET pour vous répondre et puis M. Florent HUBERT complétera. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Mme SPINNEWEBER, ce vœu a été rédigé par Jacques LEFORT. Au bout de six ans de mandature, plus rien ne m'étonne de Jacques LEFORT. Mais quand même, je trouve qu'il faut un sacré culot pour écrire – après tout ce que cette majorité a fait pour transformer la ville au bénéfice du piéton, et plus généralement des mobilités douces – qu'il faut que la Mairie du 11^e prenne conscience de la nécessité de redonner aux piétons parisiens l'usage de sa ville et de retransformer les trottoirs en lieux de passage. Il faut quand même un certain culot qui, même venant de Jacques LEFORT, parvient à m'étonner.

Je voudrais juste rappeler, pour ne citer que quelques projets emblématiques, que :

- nous avons réaménagé les places de la Nation et de la Bastille, M. Patrick BLOCHE le rappelait encore tout à l'heure,
- nous avons refait les six kilomètres de trottoir du boulevard Voltaire à l'occasion de la mise en place de la piste cyclable,
- nous avons réaménagé le boulevard de Belleville,
- nous avons élargi les trottoirs de la rue du Faubourg Saint-Antoine,
- nous avons élargi les trottoirs de la rue de Charonne.

Ensuite, je voudrais vous dire qu'avant d'être des lieux de flâneries, comme évoqués par Jacques LEFORT dans son vœu, les trottoirs sont les premiers moyens de transport des Parisiens. Ce ne sont même pas des lieux de passage, ils représentent le premier moyen de transport. En effet, 60 % des déplacements des Parisiens se font à pied à l'intérieur de Paris.

Alors, le revers de cette médaille, c'est que ces trottoirs sont effectivement très sollicités. Non seulement en premier lieu par les piétons, mais aussi par les opérateurs de réseau et par les commerces. M. Florent HUBERT aura l'occasion d'y revenir.

Vous évoquiez tout à l'heure l'application *DansMaRue*. Elle permet à tout un chacun, vous, moi, n'importe quel riverain, et même n'importe quelle personne de passage à Paris, de signaler des anomalies de voirie et des occupations illicites des trottoirs par les commerces, pour que les services puissent intervenir.

Jacques LEFORT évoque l'usage des trottinettes. Vous l'avez dit, il est enfin régulé depuis le décret du 25 octobre : aujourd'hui, circuler en trottinette sur les trottoirs est strictement interdit et passible d'une amende de 135 €. La Maire de Paris a également engagé un dialogue avec l'ensemble des opérateurs en vue de la mise en place d'une délégation de service qui, au-delà de la loi, va aussi encadrer la relation de manière contractuelle avec ses prestataires.

Il me semble que ce vœu, outre le fait qu'il est outrancier, passe à côté de deux sujets qui me semblent essentiels.

Premièrement, la place des poubelles sur les trottoirs. En tant qu'élue écologiste, j'ai envie de vous dire qu'il faut d'abord moins de poubelles à Paris et qu'il faut aller vers du zéro déchet, ou en tout cas vers une réduction drastique des déchets, ce qui rejoint les vœux que nous avons votés tout à l'heure sur l'alimentation et les commerces. Les supermarchés ou la chaîne McDonald's

sont des générateurs de déchets, de produits suremballés, etc. Pour moi, élu écologiste, la place des poubelles est sur la chaussée et non sur les trottoirs, à la place des voitures.

Ensuite, le deuxième sujet essentiel que votre vœu a complètement oublié : si 60 % des déplacements se font à pied à l'intérieur de Paris, seulement 2 % de ces déplacements se font à pied entre Paris et la banlieue. L'enjeu, c'est de décloisonner Paris et de permettre de passer à pied de la banlieue à Paris et réciproquement. Évidemment sur des distances adaptées, on parle de la proche banlieue. Mais aujourd'hui, on sait bien que le périphérique est une véritable frontière, en particulier pour les piétons. Et ça, c'est un sujet qui me paraît beaucoup plus essentiel que quelques terrasses qui débordent un petit peu et qu'il suffit de rappeler à l'ordre. »

M. le Maire : « Merci. M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Évidemment, j'irai dans le même sens. On a tous lu ce vœu et on a effectivement reconnu le style inimitable de notre collègue Jacques LEFORT. D'une certaine manière c'est dommage parce que l'interpellation, elle est aussi légitime. C'est-à-dire qu'on ne va pas nier le fait que Paris est une ville dense et que oui, c'est compliqué et donc, oui, il y a plein d'endroits où il y a des problèmes et on aimerait bien qu'ils soient résolus.

Mais ce qui est dommage, c'est que le style et la rédaction du vœu (typiquement dans ce paragraphe « qu'on prenne conscience de l'importance de s'occuper des piétons », après ce qu'on vient de faire pendant six ans) rendent évidemment ce vœu impossible pour nous à voter. Donc nous appellerons au rejet de ce vœu.

Mais c'est dommage parce qu'il y a des vrais sujets à traiter et vous en avez cités effectivement plusieurs. Dans l'arrondissement, les terrasses sont incontestablement un vrai sujet. On sait qu'on cherche un équilibre, une situation pondérée entre différents souhaits et différents impératifs, et parfois contradictoires. Ils viennent de différentes catégories de population, et parfois des mêmes Parisiens en fonction de leur état d'esprit, où ils en sont dans leur vie ou même du moment où ils en sont dans la journée. Donc on cherche l'équilibre entre cette terrasse qui crée de l'activité, qui crée du cadre de vie, mais qui crée aussi des difficultés pour se déplacer et qui peut créer des nuisances.

Nous avons donc une doctrine très ferme dans l'arrondissement : il y a des quartiers sur lesquels on a mis des moratoires, c'est-à-dire qu'ils sont identifiés comme étant festifs et où on n'a tout simplement autorisé aucune nouvelle terrasse dans l'arrondissement pendant la mandature. C'était une décision prise par le Maire, au-delà du cadre réglementaire et légal. Aucune terrasse n'est autorisée parce que la municipalité pouvait agir sur ce sujet. On était dans le cadre de nos prérogatives et on s'est dit qu'on ne voulait pas rajouter des nuisances aux nuisances. Donc aucune terrasse nouvelle n'a été autorisée dans les quartiers festifs.

La deuxième doctrine qu'on a eue et qui a été difficile à tenir : aucune extension de terrasse n'est autorisée dans toutes les rues réaménagées dans l'arrondissement, parce qu'on n'a pas reconquis l'espace public pour le privatiser. Au regard de toutes les extensions de trottoirs qui ont été citées par mon collègue Pierre JAPHET, on est bien conscient qu'il peut y avoir des tentations d'extension de terrasse. On n'en a autorisé aucune.

Sur la question des nuisances liées à ces terrasses, on a également mis en place un système d'autorisation temporaire. Avant, les autorisations étaient définitives ; une fois qu'on avait autorisé la terrasse, on était coincé. Maintenant, on donne des autorisations temporaires qu'on renouvelle tous les six mois. Dès qu'on a un signalement sur une adresse qui remonte par nos

équipes, les riverains ou le commissariat, on peut supprimer le droit de terrasse ou en tout cas, on a un levier pour faire pression sur le gestionnaire.

Ce sont des nouveaux éléments de doctrine dans cette mandature qui nous ont quand même permis de tenir et de réguler les autorisations de terrasse. Je sais bien que ça ne résume pas tout le sujet des terrasses.

Si j'étais taquin, je me permettrais de vous indiquer – toujours sur le sujet de la cohérence – que votre collègue Jacques LEFORT nous a par ailleurs écrit des courriers pour nous demander de réévaluer un certain nombre de décisions qu'on avait prises sur les terrasses quand on n'autorisait pas une terrasse, en nous demandant d'autoriser des extensions de terrasse dans des quartiers festifs à forte nuisance. Donc encore une fois, ça vaudrait le coup de faire un tout petit effort en termes de cohérence. En tout cas, devant les citoyens, je trouve que ça vaut le coup.

On sait que nos autorisations ne sont pas toujours respectées, donc il y a un enjeu de verbalisation. On est en plein cœur de la politique qu'on est en train de mettre en place. On ne peut pas encore aller tout à fait au bout puisque le gouvernement nous empêche de créer une police municipale, mais on a quand même renforcé de plus de 1 200 agents la DPSP qui verbalise. Ça a été identifié parmi les trois missions prioritaires de la DPSP. Dans le 11^e arrondissement par exemple, on est passé de 150 verbalisations des terrasses en 2018 à plus de 400 verbalisations en 2019. Donc oui, l'effort de verbalisation est effectif, je peux vous le garantir. Ce n'est pas encore suffisant, on ira encore plus loin.

Sur les fouilles, le problème est bien connu aussi et l'interpellation est légitime. On ne va pas se mentir, on a eu un problème dans cette mandature. L'origine technique du problème, c'est qu'auparavant, quand les concessionnaires faisaient un trou, c'était la Ville qui rebouchait le trou. On a décidé de demander aux concessionnaires, aux gens qui gèrent les réseaux, de reboucher eux-mêmes le trou pour assurer la cohérence de l'ensemble de leurs chantiers, en espérant que ça puisse notamment réduire le calendrier de chantier, parce que c'était la même entreprise qui finissait de mettre le tuyau en-dessous et qui mettait de l'asphalte. L'effet escompté n'a pas été atteint et on a donc récupéré beaucoup de fouilles.

C'est la raison pour laquelle on a lancé il y a un mois un Plan fouilles dans l'arrondissement, avec un recensement de toutes les fouilles. On en a recensées plus de 150, divisées en deux catégories :

- 80 fouilles dont on n'arrive plus à identifier l'origine, parce qu'il y a tellement d'intervenants à certains endroits qu'on ne sait plus qui est le premier qui a ouvert et qui aurait dû refermer. Donc on a pris l'engagement de le faire nous-mêmes avant la fin du mois de décembre.
- 70 fouilles encore attribuées à des opérateurs et à des concessionnaires. On va leur demander de le faire aussi avant la trêve des confiseurs. S'ils ne le font pas, on le fera à notre charge et on leur imputera non seulement le prix des travaux, mais également des pénalités. Le sujet est bien connu et bien identifié. Il est en cours de traitement.

Au regard de ces éléments, il ne nous est pas possible de voter votre vœu donc nous appelons à son retrait. »

M. le Maire : « Merci. Mme SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Quand j'ai entendu M. Pierre JAPHET parler du toupet de M. Jacques LEFORT dans sa présentation des aléas sur les trottoirs, je me suis dit qu'il n'avait pas le monopole de l'exagération.

Quand vous me parlez de circuler sur les trottoirs dans le 11^e arrondissement, j'ai l'impression qu'on n'emprunte pas les mêmes rues. Les trottoirs sont impraticables. Il faut faire respecter les heures de sortie et de retour dans les garages des poubelles. Maintenant, les poubelles sont en permanence sur les trottoirs. Je pense qu'il y a une réglementation à Paris et il faut la faire respecter.

Circuler sur les trottoirs, c'est absolument infect et insupportable, entre les détritiques qui traînent, les travaux et les trous partout, les poteaux qui sont installés n'importe comment ou qui sont cassés, qui restent par terre, etc. Je vous garantis que pour une maman ou un papa qui se promène avec une poussette, c'est l'enfer. Une personne âgée qui voit mal et qui marche avec ou sans canne, risque de trébucher tous les 10 mètres sur des pavés qui dépassent, etc. Les trottoirs ne sont pas entretenus.

Sans aller jusqu'à rêver de trottoirs où l'on peut flâner, je pense que le minimum, c'est quand même de respecter les Parisiens du 11^e arrondissement. Je ne conteste pas que vous faites plein de réaménagements pour l'embellissement, mais en attendant de profiter de cet embellissement, pour le moment, on profite surtout des travaux et des désagréments. Je pense qu'il faut quand même entendre que les Parisiens ne sont pas satisfaits de la situation actuelle. Je tenais à le dire. 60 % des Parisiens circulent à pied, ça mérite quand même qu'on prenne soin et qu'on entende leur difficulté. Je ne sais pas comment un malvoyant peut circuler en ce moment dans Paris. Franchement, c'est extraordinaire s'il ne se tue pas à tous les carrefours.

Vous me parlez maintenant des 2 % de Parisiens qui devraient pouvoir aller de Paris à la banlieue. Je ne pense pas que ça soit le cœur du problème dans le 11^e arrondissement. Il n'y a pas beaucoup de gens qui vont aller à pied du 11^e arrondissement jusqu'à Montreuil ou une autre ville de la petite ceinture. C'est certainement un sujet intéressant, mais pas pour les habitants du 11^e. Ce n'est pas une priorité pour les gens du 11^e.

Effectivement, il y a un décret qui a été passé concernant les trottinettes. On attend son application et les résultats. Mais pour le moment, on vit encore avec des trottinettes qui parcourent n'importe quel trottoir et qui circulent n'importe où, y compris à l'intérieur du jardin Truillot par exemple. Les gens ne respectent absolument pas les règles. Alors les règlements récents, il faut encore qu'ils s'y habituent.

Concernant les fouilles, c'est une bonne nouvelle si la Mairie de Paris va reprendre cet aspect parce que c'était quand même une très grosse difficulté. Un coup c'est le gaz, un coup c'est l'électricité, un coup on vient refaire un morceau de trottoir. Bref, il y a toujours des trottoirs défoncés ou rebouchés vaguement avec des cailloux. Ensuite, les piétons se tordent les chevilles pendant des mois en attendant que la situation soit réglée.

Je pense que la situation des piétons n'est pas si rose que vous voulez bien le dire. Qu'on empêche les voitures, c'est une chose, mais la vie des piétons n'est pas prise en compte correctement dans Paris et singulièrement dans le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Il me semblait que les réponses factuelles avec des adresses et des chiffres exacts apportés par M. Pierre JAPHET et M. Florent HUBERT auraient pu vous permettre de nuancer votre propos.

Vous trouverez toujours des gens qui seront d'accord et pas d'accord avec ce que vous dites quand vous faites des généralités de cette nature qui ne prouvent rien. Par exemple, ne prenons

que le simple « problème des fouilles » que M. Florent HUBERT a évoqué. Cela montre que la Ville a conscience des difficultés qu'on a rencontrées sur ce sujet et qu'elle a mis en place un plan pour les résoudre. Est-ce qu'il est nécessaire d'engager une polémique ? Peut-être que les échéances prochaines incitent à le faire, mais ce n'est pas très utile. Ça ne nous permet pas de progresser. Par contre, il est intéressant de constater que le service public municipal est plus efficace que les concessionnaires pour reboucher ces fouilles.

Essayons de ne pas être dogmatique et d'être vraiment pratique pour résoudre les problèmes qui sont rencontrés. En tout cas, c'est la façon que nous avons d'aborder les difficultés, que nous reconnaissons quand elles sont réelles. Mais on ne va pas vous suivre pour dire que rien ne va et qu'il est impossible de marcher sur les trottoirs, qu'on rebouche à la va-vite des trous en mettant trois cailloux et qu'après, les gens se tordent les pieds dedans. Ce n'est pas réel, ça ne correspond pas à la situation.

Nous passons au vote avec un avis défavorable de l'exécutif. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les contraintes qui pèsent sur le piéton parisien, condamné à trébucher sur des trous mal rebouchés, à louvoyer entre des chaises de bistrot envahissantes, à esquiver des trotinettes féroces et véloces ;

Considérant que ces obstacles permanents sont un frein à la flânerie qui a de tout temps fait le charme de Paris : les familles et leurs poussettes, mais aussi les personnes âgées et leur canne, ne se sentent plus accueillies au sein d'un espace public que la mairie se targue d'avoir reconquis sur la voiture, mais finalement sans le rendre aux piétons ;

Considérant que les élus les Républicains du 11^e arrondissement ont déjà formulé des propositions concrètes pour certaines de ces nuisances :

- le 25 juin 2019 pour les chantiers mal coordonnés et les trous dans les chaussées : reprendre en main par les services de la ville la remise en état des trottoirs après travaux, de façon à ce qu'elle soit faite rapidement, complètement et proprement ;
- le 3 juin 2019 pour la limitation des trotinettes électriques sur les trottoirs : sensibilisation à la bonne conduite, verbalisation, géolocalisation et limitation de stationnement ;

Considérant le nombre grandissant d'occupation des trottoirs par les clients des restaurants pose à la fois un problème de circulation des piétons, souvent contraints de descendre sur la chaussée, et de nuisances sonores pour les riverains ;

Considérant malgré les 14 propositions formulées par les élus les Républicains du 11^e le 30 novembre 2015 pour lutter contre ces nuisances dans le quartier festif d'Oberkampf, le problème reste inchangé ;

Considérant qu'il semble même s'étendre, par exemple un karaoké rue de la Folie Regnault, un restaurant qui privatise le trottoir rue Popincourt (avec des plots « pour protéger ses clients » !), et même les magasins de réparation de téléphones se mettent à déborder sur la rue Voltaire... ;

Sur proposition de M. Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- Que le Maire du 11^e prenne conscience de la nécessité de redonner au piéton parisien l'usage de sa ville, et retransformant les trottoirs en lieux de passage ;
- Que les attroupements sur les trottoirs et autres débordements de terrasse fassent l'objet d'une vigilance et d'une réactivité accrue des agents de la Ville de Paris (les 3500 agents de la « DPSP »), avec verbalisation accrue au besoin, afin que plus aucun habitant du 11^e n'ait à descendre sur la route pour finir son trajet ;
- Qu'une campagne de grande ampleur de finalisation des trottoirs soit menée avec des équipes de la ville pour permettre à nos rues de retrouver leur planéité idéale et leur esthétique digne de la capitale de la France.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. Je vous remercie. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201968 – Vœu visant à restaurer la propreté, la sécurité et plus globalement la qualité de vie aux alentours du jardin Bréguet

M. le Maire : « Mme Nicole SPINNEWEBER a la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Considérant que la Ville de Paris a engagé en 2002 la transformation de l'îlot Bréguet sur des parcelles qui appartenaient à la Poste et que dans ce cadre la Maire de Paris a inauguré en avril 2019 le jardin Bréguet, un square d'une surface de 913 mètres carrés devant être, je cite : « un lieu idéal pour la détente et les promenades des familles » ;

Considérant que les habitants riverains du jardin ont adressé au Maire du 11^e plusieurs courriers relatant un certain nombre de nuisances avérées, mais que ces appels ne se sont pas traduits en actions correctives concrètes. Ces riverains se sont dès lors adressés aux élus Les Républicains qui se sont rendus sur place et qui ont constaté combien il était nécessaire de réagir rapidement pour préserver le lieu ;

Considérant que, si l'implantation d'un nouveau jardin dans le 11^e arrondissement, qui manque cruellement d'espaces verts, correspond à une attente générale des habitants, son acceptation par les riverains doit respecter un triptyque indispensable : propreté, sécurité, tranquillité ;

Considérant que la propreté et l'hygiène des lieux sont insuffisantes : déjections canines laissées par des propriétaires indéclicats, jets d'urine y compris le long de la crèche, mégots, cannettes et autres déchets abandonnés jusque sur les aires de jeux des enfants ;

Considérant que la sécurité des riverains enfants et adultes n'est pas assurée du fait notamment de la circulation, pourtant interdite, de motos et scooters roulant à vive allure sur les allées piétonnes, des lâchers de chiens non muselés, ou encore de la présence d'attroupements de jeunes qui créent un sentiment d'insécurité, notamment pour les femmes seules et les personnes âgées ou porteuses d'un handicap ;

Considérant que la tranquillité des lieux est très dégradée par la présence de certains adolescents irrespectueux qui provoquent des nuisances, nocturnes notamment, faisant subir le bruit de leurs conversations, jeux et musique, inconscients des besoins de calme des voisins, des familles, des personnes âgées comme des bébés ;

Considérant que l'exploitation de la salle de sport CrossFit installé 37-39 rue Bréguet provoque des nuisances supplémentaires découlant de l'activité sportive et de la soufflerie en toiture particulièrement bruyante ;

Considérant que le respect de la tranquillité et de la sécurité des personnes porteuses d'un handicap qui sont locataires de l'immeuble riverain géré par un bailleur social pose des problèmes du fait de la présence illégale de personnes étrangères à l'immeuble dans les parties communes ;

Considérant que les panneaux édictant les interdictions ou rappelant les règles élémentaires de vivre ensemble sont insuffisants numériquement et qualitativement ;

Considérant que la mise en place de rondes de vigiles s'est avérée insuffisante, les nuisances recommençant après leur passage, et doit donc être renforcée et complétée par une verbalisation des infractions, intégrant notamment le stationnement interdit de véhicules de jour comme de nuit.

Donc le groupe des élus de la Droite et du Centre émet le vœu :

- que des mesures rapides d'amélioration des lieux soient prises : retirer les transats au milieu du jardin et les cubes installés face à la crèche qui sont monopolisés par des jeunes gens et qui favorisent leur stationnement ; installer des panneaux indiquant clairement les interdictions de circulation (motos, scooters, chiens en liberté) aux entrées rue Popincourt et rue Bréguet, ce qui permettrait notamment aux riverains de s'appuyer dessus pour rappeler la réglementation aux contrevenants ; desceller la poubelle de rue installée au pied du mur mitoyen de l'immeuble du 40 rue du Chemin Vert, car elle sert de marchepied pour l'escalader ; procéder d'urgence à la remise en état des équipements dégradés ; retirer d'urgence les tags, particulièrement ceux insultants à l'égard de la police figurant sur la cabane de jardin ;
- que des caméras de vidéosurveillance soient installées aux endroits stratégiques au-dessus du jardin Bréguet (comme il y en a une à l'entrée de la Villa Marcès, coté du complexe Publicis) ;
- que le gardiennage et la fermeture nocturne du jardin soient confortés en envisageant une collaboration avec les vigiles du complexe Publicis et du CrossFit ;
- que l'usage de la cabane de jardin soit vérifié pour en confirmer son utilité et en assurer une surveillance régulière ;
- s'il paraît difficile d'envisager une fermeture totale des accès à l'îlot pour des raisons évidentes de sécurité, accès pompiers notamment, que soit mise en place à titre expérimental une clôture de jardin du jardin uniquement, légère et haute de 1,50 mètre (du type de celle mise en place dans le jardin Truillot le long du mur qui doit être rénové), afin d'en tester l'efficacité. Si certains procèdent à des dégradations pour accéder au jardin la nuit, cela constituera une infraction justifiant une intervention de la police et une verbalisation ;
- si cette solution montre son efficacité reconnue par les riverains, que cette clôture provisoire du jardin soit remplacée par une barrière en bois suffisamment aérée pour permettre une vue agréable sur le jardin tout en délimitant son périmètre à respecter la nuit. Cette construction pourrait d'ailleurs faire l'objet d'un projet de réalisation collective par les jeunes et les habitants ;

- que le jardin, devant être particulièrement fréquenté par les familles et les enfants, soit ajouté à la liste des espaces publics non-fumeurs du 11^e arrondissement, ce qui ne semble pas être fait actuellement.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL pour vous répondre, puis M. Stéphane MARTINET. »

Mme MOREL : « Avec Stéphane MARTINET, nous partageons toute une série de questions autour de ce jardin Bréguet. Je n'ai pas eu l'ensemble des informations pour répondre à toutes les séries de questions que vous posez. Malgré tout, je vais essayer de vous donner les informations que j'ai à disposition. Vous savez combien ce nouveau jardin Bréguet est important pour cette mandature et combien nous sommes malgré tout tous vigilants pour que les choses se passent au mieux dans ce jardin.

Lors du conseil de quartier Bastille en octobre dernier, plusieurs riverains ont pris la parole pour décrire un certain nombre d'incivilités dans ce jardin. Jusqu'en octobre, je n'avais pas encore eu connaissance des différentes interpellations qu'ils avaient adressées à la Mairie pendant l'été et au début septembre, Je le déplore car je pense que toutes ces questions ne peuvent être résolues que si nous travaillons en transversalité des services, des délégations des collaborateurs, et avec l'ensemble des élus. En un mot, une mise en place d'un travail collectif.

Je vous rappelle que j'ai moi-même fait un vœu au dernier conseil d'arrondissement, début novembre, pour demander plus de personnels dans ce jardin. Le jardin Bréguet est un jardin ouvert et je pense qu'il ne peut pas se réguler tout seul. Nous avons ouvert deux nouveaux jardins dans le 11^e arrondissement, mais les effectifs en personnel n'ont pas évolué en proportion, aussi bien au niveau de la DEVE que de la DPSP.

Je demande régulièrement au Conseil de Paris depuis le début de la mandature que ces questions soient prises au sérieux, mais malheureusement les choix budgétaires de l'exécutif ne vont pas dans ce sens. Globalement, l'espace public parisien manque cruellement d'agent pour réguler, interpellier et verbaliser quand c'est nécessaire.

Ce jardin nouvellement créé mérite donc plus de surveillance, le jour comme la nuit.

Si je retiens votre constat concernant l'usage de la cabane de jardin, globalement l'ensemble de vos propositions ne semble pas adapté pour assurer la sécurité et la tranquillité de ce jardin. Je reste sur la proposition de mettre plus d'agents dans l'espace public et particulièrement dans les jardins publics pour mieux les réguler. »

M. le Maire : « En complément, M. Stéphane MARTINET. »

M. MARTINET : « Je pense déjà qu'on peut se féliciter de l'ouverture de ce nouveau jardin d'environ 1 000 m², dont la livraison en avril dernier constituait l'avant dernière étape du projet de requalification de l'îlot Bréguet engagé il y a près de 10 ans. La dernière étape sera la requalification de la rue Bréguet comprenant l'élargissement des trottoirs, la création d'un plateau piétonnier au droit du jardin et la création de jardinières.

Quant à la sécurisation du jardin, nous avons apporté une attention toute particulière au jardin dès son ouverture. En effet, le Maire a aussitôt demandé un renfort des passages des agents de la DPSP. Quand on fait ça, les riverains ne s'en rendent forcément pas compte parce qu'on ne passe

pas sa soirée à la fenêtre pour regarder vers l'extérieur, mais nous avons les comptes rendus de passage et nous connaissons la fréquence de ces passages : depuis le début de l'année 2019, la DPSP a ainsi assuré 502 passages dans ce jardin. Par ailleurs, il a bénéficié tout l'été d'un renfort de la présence d'agents de sécurité, dont un maître-chien. Ces agents ont autant que de besoin procédé à des rappels à l'ordre et à des évictions.

Alerté par une présence supposée d'individus se livrant à de la consommation et à du trafic de stupéfiants, le Maire a également saisi le commissaire central du 11^e arrondissement, cette situation faisant l'objet d'échanges réguliers dans le cadre de la cellule d'échange et de traitement des doléances présidée par le commissaire de police. Dans ce cadre, la police nationale s'est engagée à renforcer ses passages dans et aux abords du jardin, ce qu'elle a évidemment fait. Les effectifs de police ont également procédé à des contrôles.

S'agissant de l'implantation d'une caméra de vidéo-protection, celle-ci est bien prévue au titre du plan de vidéo-protection pour Paris adopté par le Conseil de Paris en 2015. Cette dernière n'ayant pas encore été posée, les services de la Ville et de la Préfecture de police ont été relancés.

Concernant la circulation sur la villa Marcès, la DPSP a bien été missionnée pour procéder à la verbalisation de tous les véhicules en infraction. Il a par ailleurs été demandé à la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), dans la limite de ce qu'il est réglementairement possible de faire, de rajouter des panneaux rappelant l'interdiction de circuler, sauf riverains. À ce jour, il y a bien un panneau d'aire piétonne ainsi qu'un second panneau rappelant que la circulation motorisée y est interdite, sauf desserte interne.

Des potelets ont par ailleurs été positionnés pour empêcher la circulation. Malheureusement, ceux-ci sont régulièrement vandalisés. Les services les reposent aussi souvent que possible. Donc on attire l'attention sur le fait que ces potelets sont quand même particulièrement utiles. Ils permettent une régulation de l'espace public, notamment au bénéfice des personnes qui sont piétonnes et surtout des personnes à mobilité réduite : personnes âgées, personnes avec handicap, parents avec jeunes enfants.

Pour essayer d'aller un peu dans le détail, concernant la corbeille de rue au niveau du 40 rue du Chemin Vert qui servirait de marchepied, on a demandé à la Direction de la Propreté de bien vouloir regarder si elle était abîmée. Si elle est abîmée, cela prouverait que ce que vous pointez est juste et nous procéderions éventuellement à un déplacement.

Quant aux intrusions dans les parties communes de l'immeuble de Paris Habitat, le bailleur a bien été sollicité. Il est d'ailleurs en lien étroit avec les services du commissariat de police et va procéder à des ajustements pour sécuriser davantage son immeuble. Le GPIS, dont je parlais tout à l'heure, a également été missionné.

Concernant les nuisances liées à la salle de sport de CrossFit installée au 37-39 rue Bréguet, je rappelle juste que c'est une salle privée et qu'elle ne doit pas être confondue avec la salle de la SEMAEST. Nous avons eu un seul signalement, en 2017. Suite à cela, nous avons sollicité les services. Depuis cette date, nous n'avons pas de signalement de la part des riverains, mais nous allons nous pencher sur la situation après le signalement que vous venez de nous faire. »

(Intervention hors micro)

M. le Maire : « Excusez-moi Monsieur, la loi prévoit que les conseils d'arrondissement se font sans manifestation du public de quelque nature que ce soit. J'ai laissé passer quelques

applaudissements tout à l'heure, c'est tout à fait inhabituel, mais le règlement est ainsi fait. Les élus seront à votre disposition dès que la séance sera levée, ce qui ne saurait tarder d'ailleurs. »

M. MARTINET : « Soit vous retirez le vœu, mais comme d'habitude vous ne retirerez pas votre vœu, soit nous voterons contre. »

M. le Maire : « Bien. On va procéder au vote, je pense que l'ensemble des arguments a été échangé. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant que la Ville de Paris a engagé en 2002 la transformation de l'îlot Bréguet sur des parcelles qui appartenaient à la Poste ; que dans ce cadre la Maire de Paris a inauguré en avril 2019 le jardin Bréguet, square d'une surface de 913 m² devant être « un lieu idéal pour la détente et les promenades des familles » ;

Considérant que les habitants riverains du jardin ont adressé au Maire du 11e arrondissement plusieurs courriers relatant un certain nombre de nuisances avérées, mais que ces appels ne se sont pas traduits en actions correctives concrètes. Ces riverains se sont dès lors adressés aux élus les Républicains qui se sont rendus sur place et ont pu constater combien il était nécessaire de réagir rapidement pour préserver le lieu ;

Considérant que, si l'implantation d'un nouveau jardin dans le 11e arrondissement, qui manque cruellement d'espaces verts, correspond à une attente générale des habitants, son acceptation par les riverains doit respecter un triptyque indispensable : propreté, sécurité et tranquillité ;

Considérant que la propreté et l'hygiène des lieux sont insuffisantes : déjections canines laissées par des propriétaires indécents, jets d'urine y compris le long de la crèche, mégots, cannettes et autres déchets abandonnés jusque sur les aires de jeux des enfants ;

Considérant que la sécurité des riverains enfants et adultes n'est pas assurée du fait notamment de la circulation, pourtant interdite, de motos et scooters roulant à vive allure sur les allées piétonnes, de lâchers de chiens non muselés, ou encore de la présence d'attroupements de jeunes qui créent un sentiment d'insécurité, notamment pour les femmes seules, les personnes âgées ou porteuses d'un handicap ;

Considérant que la tranquillité des lieux est très dégradée par la présence de certains adolescents irrespectueux qui provoquent des nuisances, nocturnes notamment, faisant subir le bruit de leurs conversations, jeux et musique, inconscients des besoins de calme des voisins, des familles, des personnes âgées comme des bébés ;

Considérant que l'exploitation de la salle de sport CrossFit installé 37-39 rue Bréguet provoque des nuisances supplémentaires découlant de l'activité sportive et de la soufflerie en toiture particulièrement bruyante ;

Considérant que le respect de la tranquillité et de la sécurité des personnes porteuses d'un handicap qui sont locataires de l'immeuble riverain géré par un bailleur social pose problème du fait de la présence illégale de personnes étrangères à l'immeuble dans les parties communes ;

Considérant que les panneaux édictant des interdictions ou rappelant des règles élémentaires de vivre ensemble sont insuffisants numériquement et qualitativement ;

Considérant que les dégradations des équipements publics signalées ne sont pas suivies de réparation rapide (potelés arrachés ou sciés, pavés descellés, tags), ces négligences encourageant les incivilités ;

Considérant que la mise en place de rondes de vigiles s'est avérée insuffisante, les nuisances recommençant après leur passage, et doit donc être renforcée et complétée par une verbalisation des infractions, intégrant notamment le stationnement interdit de véhicules de jour comme de nuit.

Sur proposition de Mme Nicole SPINNEWEBER et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VOEU :

- Que des mesures rapides d'amélioration des lieux soient prises :
 - Retirer les transats au milieu du jardin et les cubes installés face à la crèche qui sont monopolisés par quelques jeunes gens et favorisent leur stationnement ;
 - Installer des panneaux indiquant clairement les interdictions de circulation (motos, scooters, chiens en liberté) aux entrées rue Popincourt et rue Bréguet, ce qui permettrait notamment aux riverains de s'appuyer dessus pour rappeler la réglementation aux contrevenants ;
 - Décaler la poubelle de rue située au pied du mur mitoyen de l'immeuble du 40 rue du Chemin vert, car elle sert de marchepied pour l'escalader ;
 - Procéder d'urgence à la remise en état des équipements dégradés ;
 - Retirer d'urgence les tags, particulièrement ceux insultants à l'égard de la police figurant sur la cabane de jardin ;
- Que des caméras de vidéosurveillance soient installées aux endroits stratégiques au-dessus du jardin Bréguet (comme il y en a une à l'entrée Villa Marcès, coté du complexe Publicis) ;
- Que le gardiennage et la fermeture nocturne du jardin soit confortés en envisageant une collaboration avec les vigiles du complexe Publicis et du CrossFit du 37 et 39 rue Breguet ;
- Que l'usage de la cabane de jardin soit vérifié pour en confirmer son utilité et en assurer une surveillance régulière ;
- S'il paraît difficile d'envisager une fermeture totale des accès à l'îlot pour des raisons évidentes de sécurité (accès pompiers...), que soit mise en place à titre expérimental une clôture du jardin, légère et haute de 1m50 (du type de celle mise en place dans le jardin Truillot le long du mur qui doit être rénové), afin d'en tester l'efficacité. Si certains procèdent à des dégradations pour accéder au jardin la nuit, cela constituera une infraction justifiant une intervention de la police et une verbalisation ;
- Si cette solution montre une efficacité reconnue par les riverains, que cette clôture provisoire du jardin soit remplacée par une barrière en bois de 1,50m, suffisamment aérée pour permettre une vue agréable sur le jardin tout en délimitant un périmètre à respecter la nuit. Cette construction pourrait d'ailleurs faire l'objet d'un projet d'une réalisation collective par les jeunes et les habitants ;
- Que ce jardin, devant être particulièrement fréquenté par les familles et les enfants, soit ajouté à la liste des espaces publics non-fumeur du 11^e arrondissement, ce qui ne semble pas être fait à ce jour.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. Je vous remercie. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT**Q11201908 – Question orale à propos de la démolition de l'immeuble hébergeant l'association Médecins Sans Frontières au 6-8 rue Saint Sabin (11^e)**

Plusieurs riverains ont interpellé la Mairie du 11^e pour avoir des informations concernant la démolition de l'immeuble récent, situé au 6-8 rue Sabin qui héberge l'association humanitaire Médecins Sans Frontières.

Plusieurs riverains constatent que :

- Le permis de démolition/construction a été placé pendant l'été 2019, dans un endroit peu visible. Cette manière de faire par les promoteurs est malheureusement très fréquente et a pour conséquence de limiter les recours. Les riverains du 6-8 rue Sedaine sont dans ce cas et n'ont pas eu la possibilité d'engager un recours.
- La destruction d'un immeuble à la qualité architecturale reconnue (étudié par des étudiants des écoles d'architecture), en parfait état, construit il y a moins de trente ans, représente un gâchis énergétique et écologique.
- La démolition/construction risque de fragiliser les immeubles mitoyens qui sont particulièrement anciens.
- La construction prévue va occulter des fenêtres et des jours de souffrance dans l'immeuble du 10 rue St Sabin rendant des parties communes et des appartements aveugles.
- Les habitants et les commerces de la rue et des rues adjacentes redoutent les nuisances graves qu'ils vont subir pendant plusieurs mois.

Les élu-e-s du groupe Europe Écologie-Les Verts demandent au Maire du 11^e arrondissement :

Est-il possible d'organiser avant la fin de l'année une réunion publique au sujet de la démolition/construction de l'immeuble ?

M. le Maire : « Il nous reste une question orale posée par Mme Joëlle MOREL et M. Patrick BLOCHE s'apprête à vous répondre. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le projet de démolition de l'immeuble récent situé au 6-8 rue Saint Sabin suscite plusieurs interrogations.

Le panneau informant du permis de démolition/construction a été placé pendant l'été 2019 dans un endroit particulièrement peu visible. Cette manière de faire par les promoteurs est malheureusement très fréquente et a pour conséquence de limiter les recours. Les riverains du 6-8 rue Sedaine sont dans ce cas et n'ont pas eu la possibilité d'engager un recours.

La destruction d'un immeuble à la qualité architecturale reconnue (étudié par des étudiants des écoles d'architecture), en parfait état, construit il y a moins de 30 ans, représente un gâchis énergétique et écologique.

La démolition/construction risque de fragiliser les immeubles mitoyens qui sont particulièrement anciens autour.

La construction prévue va occulter les fenêtres et les jours de souffrance dans l'immeuble du 10 rue Saint Sabin rendant des parties communes et des appartements aveugles.

Les habitants et les commerçants de la rue et des rues adjacentes redoutent les nuisances aussi graves qu'ils vont subir pendant plusieurs mois.

Aussi, M. le Maire, est-il possible d'organiser une réunion publique avec l'ensemble des riverains concernés par la démolition et la construction de cet immeuble ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci d'avoir posé cette question orale parce que, ça fournit l'occasion de pouvoir vous dire la position du Maire du 11^e sur ce dossier. C'est un dossier qui l'a amené à donner un avis défavorable au permis de construire qui a été déposé.

Vous avez tout à fait raison, l'immeuble actuel est un immeuble récent, de moins de 30 ans, qui présente un intérêt architectural suffisamment conséquent pour que sa préservation soit le réflexe premier qu'on puisse avoir, surtout qu'il a très intelligemment permis, en fonction des possibilités de constructibilité du PLU et par un habile décrochage, de pouvoir garder la subtilité de la courbe de la rue Saint-Sabin qui part de la rue de la Roquette, traverse la rue Sedaine et rejoint le boulevard Richard Lenoir avant de se poursuivre jusqu'aux arrondissements voisins.

Nous avons même reçu avec M. le Maire les pétitionnaires. Leur projet « acier et verre » ne nous a pas convaincus et c'est le moins qu'on puisse dire. On voit ce qu'est actuellement la rue Saint Sabin dans ce quartier du bas de la rue de la Roquette. M. le Maire a beaucoup insisté sur la possibilité qu'il y ait une animation en pied d'immeuble, à travers des commerces ou d'autres activités. Or, les pétitionnaires nous ont présenté un projet totalement hermétique : refermer un bâtiment refermé sur lui-même, avec l'occupation au rez-de-chaussée sur la rue Saint Sabin de ce qui constituera l'élément de sécurisation de l'immeuble.

Nous nous sommes inquiétés du fait que le projet actuel va buter contre le mur de l'immeuble voisin, provoquant ce qu'on essaie d'éviter, c'est-à-dire la création d'un décrochement et d'un angle mort qui va être hélas potentiellement l'objet de dépôts sauvages d'encombrant. Ce sera en plus un projet qui détériorera l'état de propreté de la rue Saint Sabin à cet endroit.

Je regrette que l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) que nous avons alerté n'ait pas réagi et n'ait pas donné d'avis défavorable. L'avis défavorable de la Mairie du 11^e arrondissement – je le répète avec insistance – n'a pas été suivi. Le permis de construire a été accordé et le délai de deux mois a couru sans qu'il n'y ait de recours.

Il apparaîtrait à l'heure d'aujourd'hui – compte tenu de ce que nous savons de ce dossier – que le permis de construire n'aurait pas été affiché avec une visibilité suffisante pour que les riveraines ou riverains puissent effectivement déposer un recours. De ce fait, cela peut constituer la possibilité d'un recours gracieux auprès de la Mairie de Paris, et éventuellement d'une action auprès des tribunaux, puisqu'un permis de construire doit être affiché de manière visible pour pouvoir être opposable.

Par ailleurs, il s'avérerait que le projet de construction amènerait à fermer des jours en souffrance qui ne seraient pas des jours en souffrance, mais qui seraient des accès de luminosité pour des logements situés sur la parcelle arrière et notamment la fenêtre d'une chambre. Donc il y a là une possibilité pour les riverains et riveraines de mener une action civile en ce sens.

Par rapport à votre question orale, je connais votre appétence pour la réunion publique, ainsi que la nôtre. Mais cela dit, on n'en est plus au stade de la réunion publique puisqu'il s'agit avant tout d'accompagner les riveraines et les riverains, de leur donner des conseils, d'accompagner leur recours gracieux contre l'insuffisante visibilité du permis de construire qui a été délivré et de suivre leur éventuelle action civile pour donc obstruction illégitime d'un certain nombre d'ouvertures du bâtiment arrière.

Voilà toutes les informations que je peux vous communiquer. Sinon, accessoirement, par le hasard des choses et de la vie, inaugurant la restructuration du collège Claude Chappe et de l'école Fessart dans le 19^e arrondissement, je suis tombé par hasard sur l'architecte de l'immeuble

construit il y a 30 ans et actuellement existant. Il aurait très bien accepté qu'on puisse réhabiliter le bâtiment, le rénover et le transformer. Il avait été d'ailleurs sollicité par les actuels architectes afin de fournir tous les éléments dans ce sens. Et quand je lui ai appris que ce n'était pas un projet de réhabilitation et de rénovation, mais un projet de démolition-construction, il était furieux. Il m'a dit : « Je vais m'emparer de cette affaire et je vais donner suite ». Je n'ai pas eu de nouvelle depuis, mais je vous donne cet élément complémentaire pour que vous sachiez tout. »

Mme MOREL : « La réunion publique ne semble pas correspondre à vos choix. Néanmoins, quelle est la possibilité pour les riverains de faire quelque chose et d'être accompagnés par nous et par ceux qui souhaitent les accompagner pour engager quelque chose ? Est-ce qu'il y a une possibilité ou non ? »

M. le Maire : « Peut-être que M. Patrick BLOCHE pourra vous faire passer par écrit sa réponse, puisqu'elle contenait les éléments qui expliquaient très concrètement quelles étaient les suites qui pouvaient être données à ce stade.

J'ajoute que j'ai été sollicité par deux riverains, des présidents de syndic du quartier. J'ai demandé à mon directeur de cabinet d'apporter toutes ces informations à ces deux riverains – il l'a fait personnellement et en mon nom. Donc ils ont déjà les informations. On pourra les remettre, y compris par écrit, si besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée et de bonnes fêtes de fin d'année. »

À 22h35, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.